



HGGSP Thème 3

Histoire et mémoires

Introduction

Histoire et mémoire

Histoire et justice

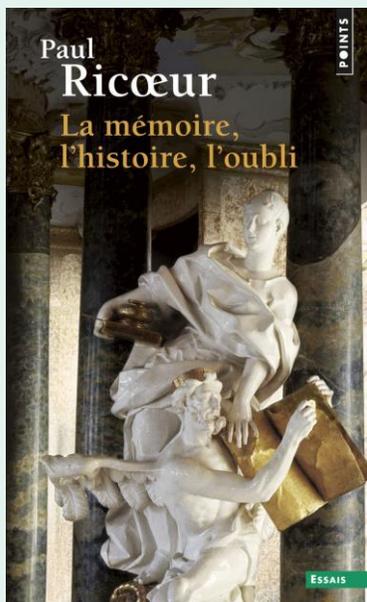


Paul RICŒUR



« Mon livre est un plaidoyer pour la mémoire comme matrice d'histoire, dans la mesure où elle reste la gardienne de la problématique du rapport représentatif du présent au passé »

Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*

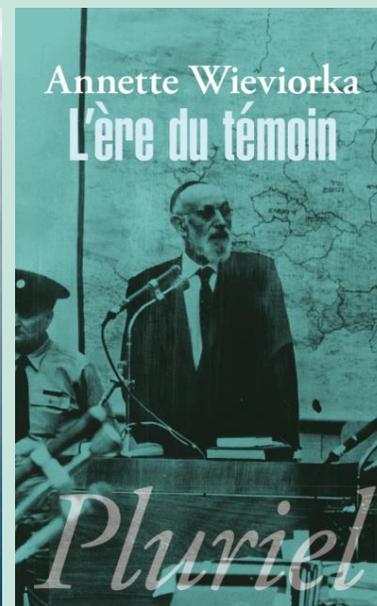
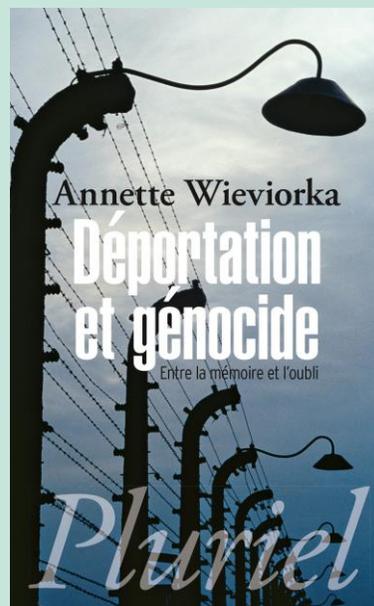


Annette WIEVIORKA



Avec la disparition actuelle de la majorité des témoins de la Shoah, comment continuer à transmettre cette mémoire ?

[...] Il s'agit de quelque chose de naturel, du passage du temps. Les survivants meurent de concert avec leur génération. Il ne reste plus beaucoup d'historiens d'après-guerre : Mona Ozouf, Michelle Perrot, Pierre Nora ; François Furet, Emmanuel Leroy-Ladurie, Anne Kriegel, qui était ma directrice de thèse, Pierre Vidal-Naquet, sont morts. Il y a donc un passage d'une génération à l'autre. **La Seconde guerre mondiale s'éloigne, et la mémoire, dans les familles, se perd. La sensibilité à cette époque, qui vient de récits incarnés par des personnes qui l'ont vécue, n'existera bientôt plus, et cela est une difficulté pour la transmission de cette histoire.** On perd cet air du temps, on gagne en archives déclassées. Avec les derniers témoins, on perd surtout le fait d'appartenir à la même période. **Cette histoire est en train de se détacher des lieux, des femmes et des hommes qui l'ont vécu. C'est aussi lié au passage du temps. Mais l'histoire s'écrit et s'enseigne avec ou sans témoin vivant.**



Source : entretien avec A. Wieviorka

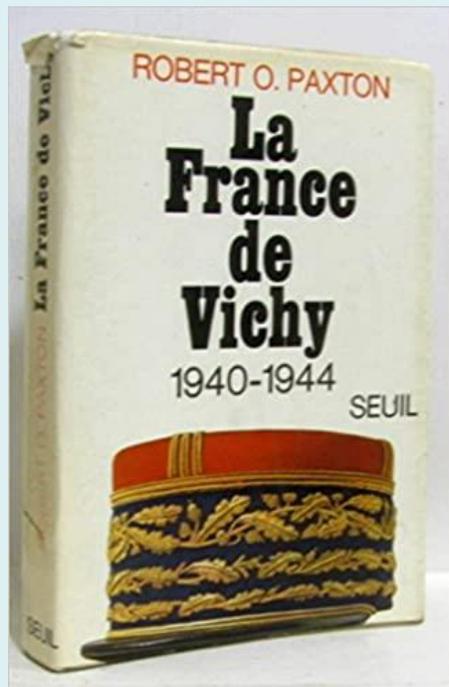


Robert PAXTON

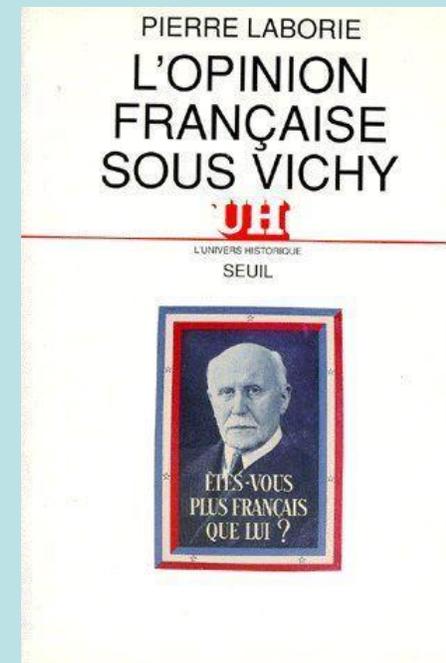


« Aucun peuple ne se penche sur les aspects noirs de son passé avec délectation, ce n'est pas facile. »

« Je suis sorti de cette expérience convaincu qu'il n'y a pas de salut hors des archives de l'époque. »



Pierre LABORIE



« Le rôle de l'historien n'est pas seulement de distinguer la mémoire de l'histoire, de séparer le vrai du faux, mais de faire de cette mémoire un objet d'histoire, de s'interroger sur l'usage du faux comme du vrai et sur le sens que les acteurs veulent ainsi donner au passé et leur passé (...) La proximité de nécessité ou de sympathie, aussi forte soit-elle, ne peut en aucune façon servir à confondre les terrains et à escamoter les distances. Il ne s'agit pas de légitimer ce qui est maintenant, mais de pouvoir témoigner de ce qui a été, et de la façon dont cela était. Conservateur de mémoire, l'historien se trouve chargé de préserver ce qu'il doit par ailleurs décapiter et démythifier. Il est et doit être, tout à la fois, un sauve-mémoire et un trouble-mémoire... »

Pierre Laborie, « Historiens sous haute surveillance », 1994, *Esprit*, n° 198, 48

L'histoire au service de la mémoire ?

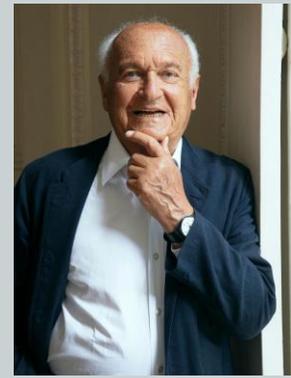


Maurice HALBWACHS

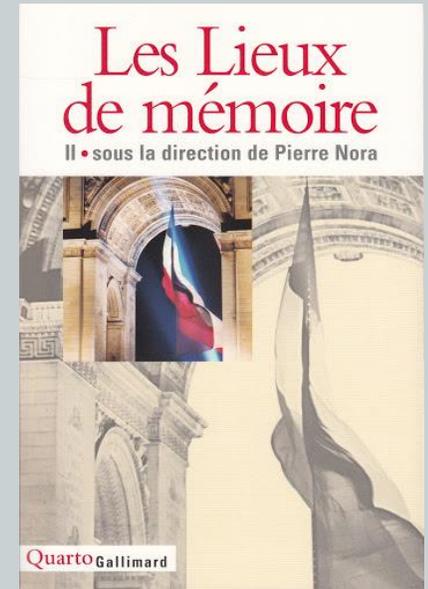


« On n'est pas encore habitué à parler de la mémoire d'un groupe, même par métaphore. Il semble qu'une telle faculté ne puisse exister et durer que dans la mesure où elle est liée à un corps ou à un cerveau individuel. Admettons cependant qu'il y ait, pour les souvenirs, deux manières de s'organiser et qu'ils puissent tantôt se grouper autour d'une personne définie, qui les envisage de son point de vue, tantôt se distribuer à l'intérieur d'une société grande ou petite, dont ils sont autant d'images partielles. Il y aurait donc des mémoires individuelles et, si l'on veut, des mémoires collectives. En d'autres termes, l'individu participerait à deux sortes de mémoires. (...) Il y aurait donc lieu de distinguer en effet deux mémoires, qu'on appellerait, si l'on veut, l'une intérieure ou interne, l'autre extérieure, ou bien l'une mémoire personnelle, l'autre mémoire sociale. Nous dirions plus exactement encore : mémoire autobiographique et mémoire historique. »

Source : Jean-François Orianne, « Collective ou sociale ? La mémoire neuve de Maurice Halbwachs », Revue de Neuropsychologie, 2018/4.



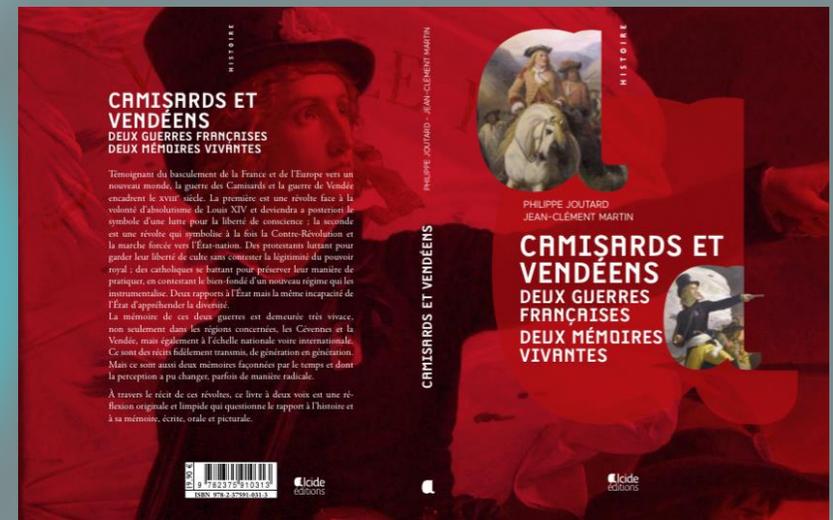
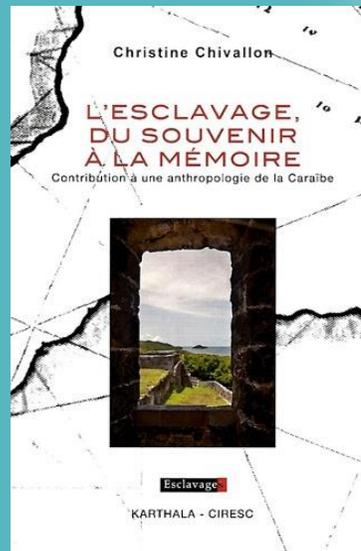
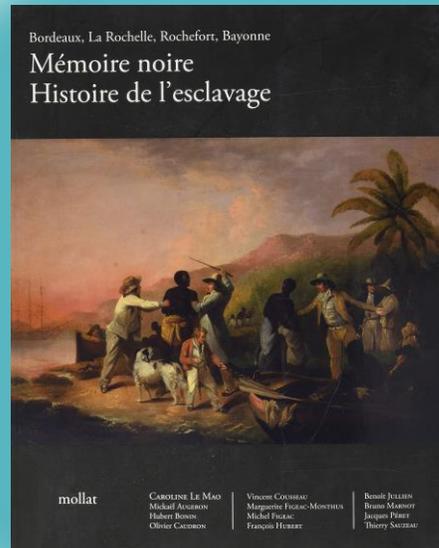
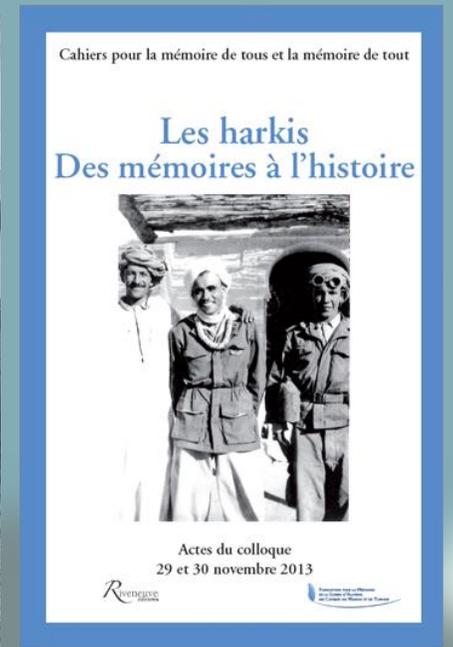
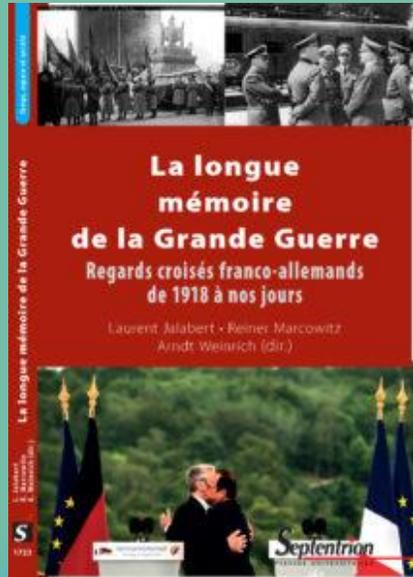
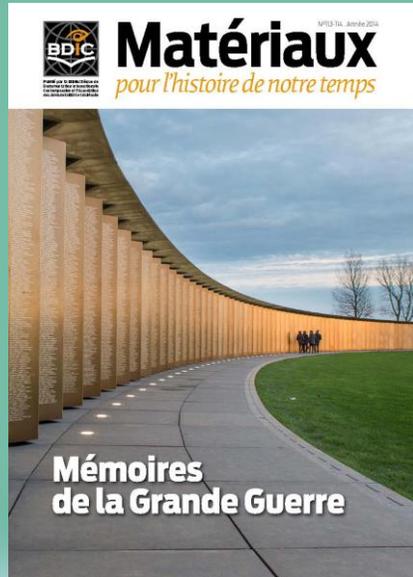
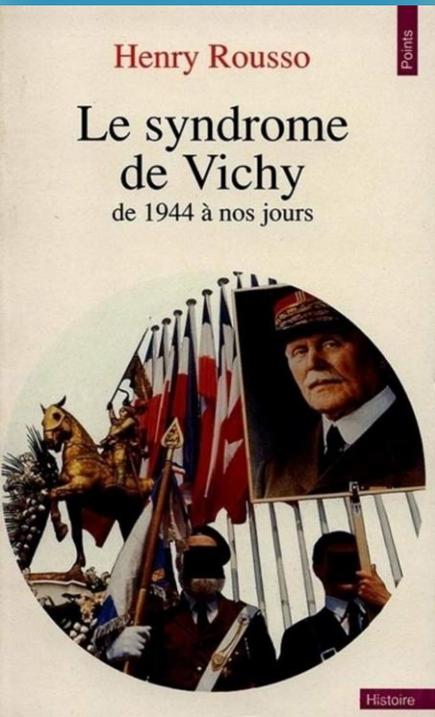
Pierre NORA



« Il s'agirait de partir des lieux, au sens précis du terme, où une société quelle qu'elle soit, nation, famille, ethnie, parti, consigne volontairement ses souvenirs ou les retrouve comme une partie nécessaire de sa personnalité: lieux topographiques, comme les archives, les bibliothèques et les musées; lieux monumentaux, comme les cimetières ou les architectures; lieux symboliques, comme les commémorations, les pèlerinages, les anniversaires ou les emblèmes; lieux fonctionnels, comme les manuels, les autobiographies ou les associations: ces mémoriaux ont leur histoire. »

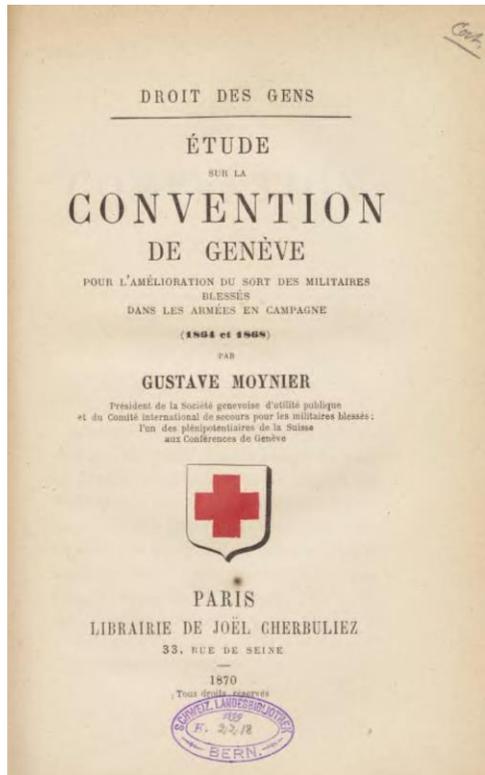
Pierre Nora, «Mémoire collective»

in Jacques Le Goff, Roger Chartier, Jacques Revel, *La nouvelle histoire*, Paris, Retz, 1978



La mémoire, objet d'histoire

Les Conventions de Genève (1864-1977)



Les Conventions de La Haye (1899 et 1907)

Leur nom vient du fait qu'elles ont été adoptées pendant les conférences de la paix de La Haye en 1899 et 1907. Elles constituent le droit de la guerre au sens strict du terme, c'est-à-dire l'ensemble des règles que doivent observer les belligérants dans la conduite des hostilités. C'est cette branche du droit international humanitaire que l'on appelle parfois aussi le « droit de la violence », par opposition au « droit de l'assistance » prévu par les Conventions de Genève qui organisent les secours en temps de conflit.

Les conventions et déclarations de La Haye du 29 juillet 1899 portent sur des questions telles que le règlement pacifique des conflits internationaux et les droits et coutumes de la guerre qui ont été renforcés dans les conventions de 1907. Elles portent aussi sur :

- l'interdiction de l'emploi de projectiles répandant des gaz asphyxiants ;
- l'interdiction d'employer des balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain.

Les principales conventions de La Haye du 18 octobre 1907 portent quant à elles sur :

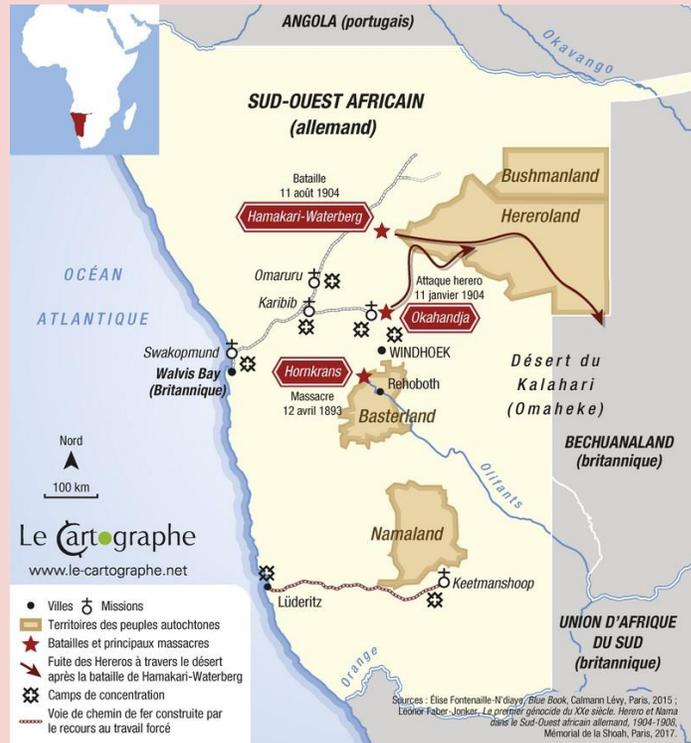
- le règlement pacifique des conflits internationaux (convention I) ;
- l'ouverture des hostilités (convention III) ;
- les lois et coutumes de la guerre (convention IV avec les annexes et règlements, qui développent la convention II de 1899) et les cas d'occupation militaire ;
- les droits et devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre (V) ;
- le régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités (VI) ;
- la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre (VII) ;
- la pose de mines sous-marines automatiques de contact (VIII) ;
- le bombardement par des forces navales en temps de guerre (IX) ;
- l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1906 (X) ;
- certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime (convention XI) ;
- l'établissement d'une Cour internationale des prises (XII) ;
- les droits et devoirs des puissances neutres en cas de guerre maritime (XIII).

Il existe également d'autres textes qui réglementent ou interdisent l'usage de certaines armes.

Source : <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/conventions-de-la-haye/>

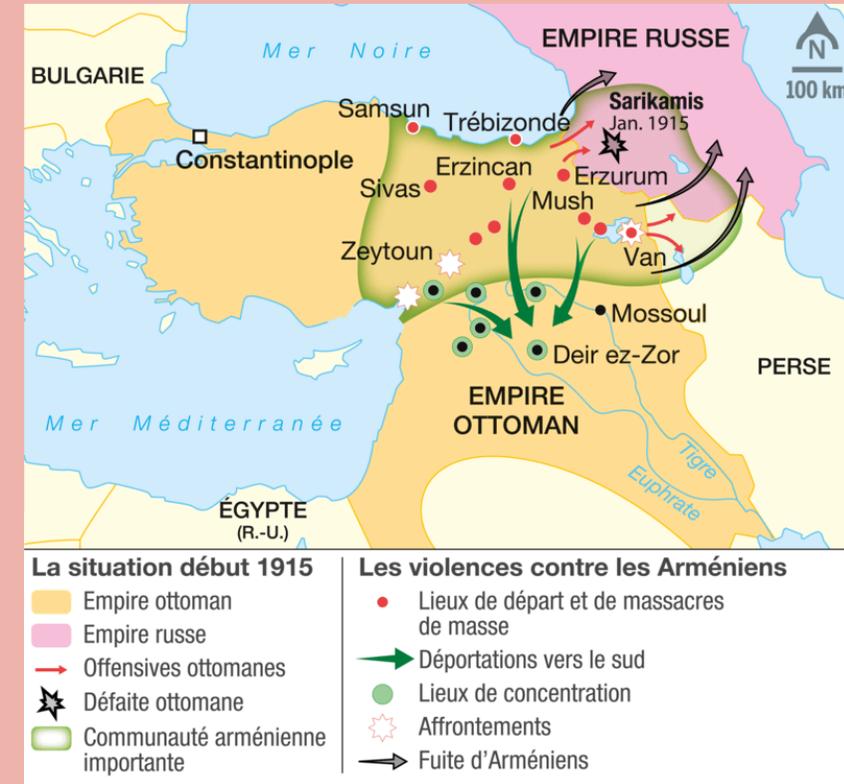
La naissance d'un droit humanitaire international : droit de Genève et droit de La Haye

Le génocide des Hereros et des Namas en Namibie (1904-1908)



Conférence de la paix à Versailles (1919)

Le génocide des Arméniens (1915)



Les premiers génocides du XXe siècle ne sont pas sanctionnés par la Conférence de la paix de 1919

ACTE D'ACCUSATION

8 octobre 1945

Un acte d'accusation long de 30 000 mots est rendu public

Rédigé par les 4 puissances alliées : la Grande-Bretagne, la France, l'Union soviétique et les États-Unis

TÉMOIGNAGES

300 000 témoignages

6 600 pièces à conviction

33 témoins de la partie plaignante, dont

Marie-Claude Vaillant-Couturier, résistante française



A survécu aux camps d'Auschwitz-Birkenau et de Ravensbrück

Vue d'ensemble du TMI de Nuremberg, nov 1945

Le procès de Nuremberg

Pour la première fois, de hauts responsables nazis ont répondu de leurs crimes devant le Tribunal militaire international de Nuremberg, en Allemagne

PROCÈS

20 novembre 1945
Ouverture du procès



Nuremberg (ancienne cité impériale allemande) pendant la Deuxième Guerre mondiale (photo non datée)

JUGES

1 juge
1 assesseur
1 procureur

pour chacun des 4 pays alliés



Les juges du procès

CHEFS D'ACCUSATION

- Crimes contre la paix
- Crimes contre l'humanité (une première dans l'Histoire)
- Crimes de guerre
- Préméditation et conspiration en vue de commettre les crimes faisant l'objet des trois autres chefs d'accusation

PLAIDOYER

"Nicht schuldig"
non coupable

LES ACCUSÉS

24 criminels de guerre nazis, dont



Hermann Goering
Le successeur désigné d'Adolf Hitler

Rudolf Hess
Adjoint d'Hitler

Alfred Rosenberg
Idéologue du parti nazi

Fritz Sauckel
Responsable du travail forcé
Joachim von Ribbentrop (gauche)
Ancien ministre des Affaires étrangères



21 des 24 premiers inculpés étaient assis sur le banc des accusés

VERDICT

30 septembre et 1^{er} octobre 1946
Le Tribunal rend son verdict

Condamnations à mort (exécution le 16 oct)

Martin Bormann*	Wilhelm Keitel
Hans Frank	Alfred Rosenberg
Wilhelm Frick	Fritz Sauckel
Hermann Goering**	Arthur Seyss-Inquart
Alfred Jodl	Julius Streicher
Ernst Kaltenbrunner	Joachim von Ribbentrop

Prison à vie

- Rudolf Hess
- Walther Funk
- Erich Raeder



Les prévenus

Prison

- Karl Doenitz (10 ans)
- Albert Speer (20)
- Constantin Von Neurath (15)
- Baldur Von Schirach (20)

Acquittements

- Hans Fritzsche
- Franz von Papen
- Hjalmar Schacht

Condamnations en tant qu'organisations criminelles

3 instances de la direction du parti nazi
- la Gestapo
- les SS
- les SD

Nuremberg sera le lieu de 12 autres procès de responsables nazis (médecins, ministres, militaires...)



Ouverture



Emission *Un jour dans l'histoire* (RTBF)



Extrait du Figaro

Les actes suivants sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînent une responsabilité individuelle :

- Les crimes contre la paix** : c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression [...].
- Les crimes de guerre** : c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements et la déportation pour des travaux forcés ou pour tout autre but des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages [...].
- Les crimes contre l'humanité** : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre.

Source : Statut du Tribunal militaire international, Londres, 8 août 1945.

LE PLUS GRAND PROCES DE L'HISTOIRE



Une des dernières audiences de la Cour internationale de Nuremberg.

Le procès de Nuremberg (novembre 1945-octobre 1946)

Sources : AFP, bibliothèque du Congrès américain, <https://museums.nuernberg.de>, JewishVirtualLibrary, musée des États-Unis du mémorial de l'Holocauste, Photos AFP, archives, médias





Qu'est-ce que c'est ?
Juridiction permanente destinée à punir les crimes les plus graves contre le droit humanitaire international lorsque les criminels ne peuvent être jugés dans leurs pays.



Siège officiel:
La Haye

1998 Fondation (Statut de Rome)

2002 Entrée en vigueur

123 États Parties

Des compétences limitées

4 catégories d'infractions Crimes contre l'humanité, génocides, crimes de guerre et crimes d'agression.

Intervention Seulement si crime commis sur le territoire d'un État ayant ratifié le Statut.

Compétence « complémentaire » Seulement en cas de défaillance de l'État compétent pour juger le criminel.

32 États n'ont pas ratifié le Statut dont les États-Unis et la Russie tandis que **d'autres États ne reconnaissent pas la CPI dont...**

- ... la Chine
- ... l'Inde
- ... l'Arabie saoudite
- ... la Turquie...

Chronologie des faits saillants à la Cour pénale internationale (CPI)

Le Canada est le 14^e pays à signer le Statut de Rome de la Cour pénale internationale



Ratifié par plus de 60 pays, le Statut de Rome entre en vigueur



Personne condamnée
Thomas Lubanga Dyilo
Ancien dirigeant d'un groupe armé en République démocratique du Congo (RDC)

Crimes commis
Coupable de crimes de guerre pour le recrutement d'enfants soldats

Peine imposée
14 ans d'emprisonnement



Personne condamnée
Ahmad Al Faqi Al Mahdi
Ancien militant au Mali

Crimes commis
Coupable de crimes de guerre pour avoir détruit des sites religieux et des mausolées

Peine imposée
9 ans d'emprisonnement



Personnes condamnées
Jean-Pierre Bemba Gombo (ancien vice-président, RDC) et 4 complices

Crimes commis
Coupable de diverses atteintes à l'administration de la justice

Peine imposée
De 6 mois à 2,5 ans d'emprisonnement



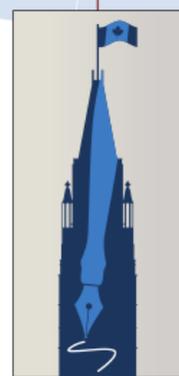
Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo



Fidèle Babala Wandu, Narcisse Arido

1998 2000 2002 2003 2012 2014 2016 2016 2018

Le Canada ratifie et met en œuvre le Statut de Rome par l'adoption de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre



BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT
LIBRARY of PARLIAMENT



Premier président de la CPI
Philippe Kirsch

Mandat
De février 2003 à mars 2009

Expérience
Juge canadien ayant dirigé les négociations qui ont mené à l'établissement de la CPI



Personne condamnée
Germain Katanga
Ancien dirigeant d'un groupe armé en RDC

Crimes commis
Coupable d'un chef de crime contre l'humanité et de quatre chefs de crimes de guerre

Peine imposée
12 ans d'emprisonnement



Personne condamnée
Jean-Pierre Bemba Gombo
Ancien vice-président, RDC

Crimes commis
Coupable de deux chefs de crimes contre l'humanité et de trois chefs de crimes de guerre

Peine imposée
18 ans d'emprisonnement

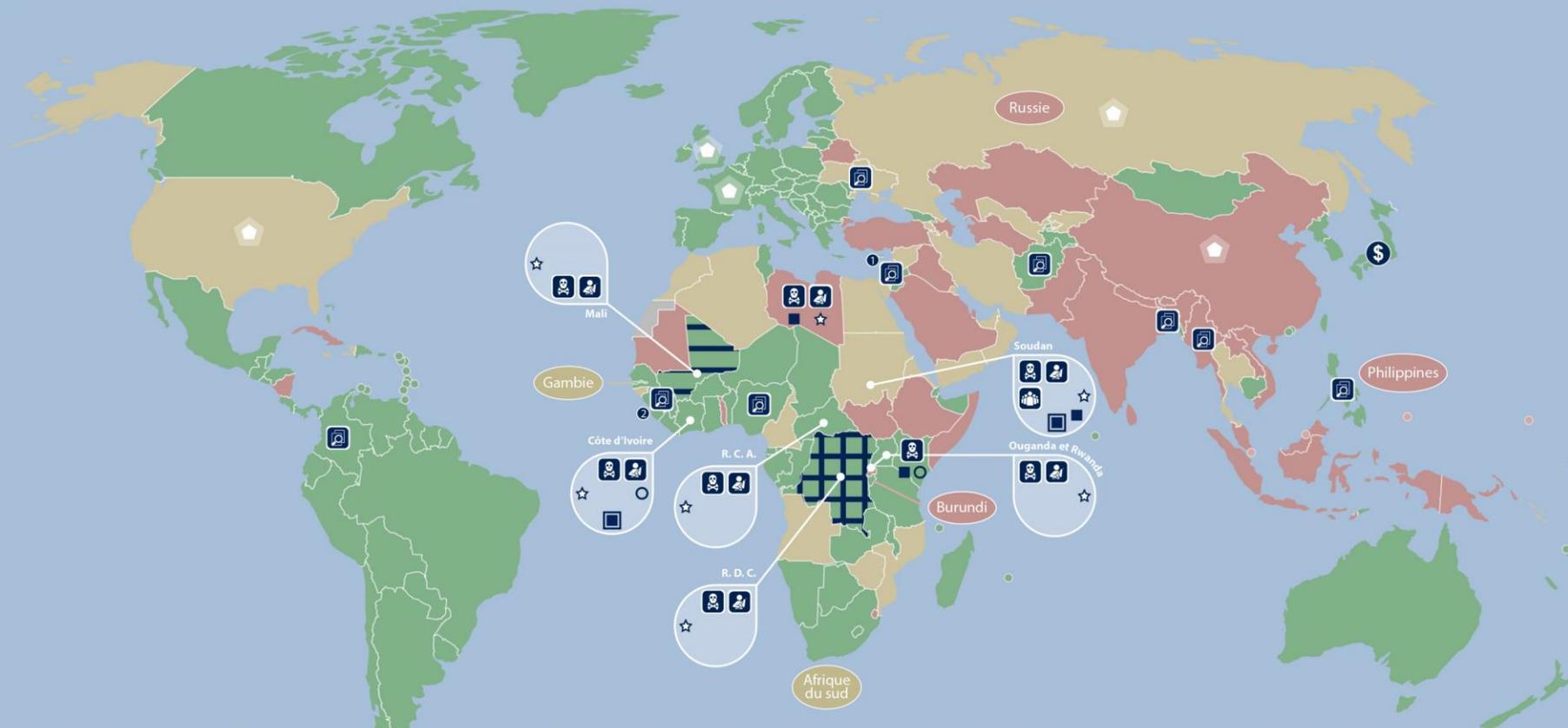


Acquitté en appel
La Chambre d'appel décide des erreurs dans le dossier et annule les condamnations pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Sources: OSeveno, BRQ Network.



La Cour Pénale Internationale



- Personnes condamnées :**
 Ahmad Al Faqi Al Mahdi
 Narcisse Arido
 Fidèle Babala Wandu
 Jean-Pierre Bemba Gombo
 Germain Katanga
 Thomas Lubanga
 Jean-Jacques Mangenda Kabongo
 Aimé Kilolo Musamba
- Personnes acquittées :**
 Jean-Pierre Bemba Gombo
 Mathieu Ngudjolo Chui

- Statut de Rome :**
- Signé et ratifié
 - Signé
 - Non signé et non ratifié
 - Pays menaçant de se retirer
 - Pays rétiré
 - Etat membre permanent du Conseil de sécurité

- Crime en jugement / jugé :**
- ☠ Crime contre l'humanité
 - 👤 Crime de guerre
 - 👥 Crime de génocide
 - 🔍 Enquête de la CPI en cours
 - 1 Palestine
 - 2 Guinée
 - \$ Premier contributeur au budget de la CPI

- Ressortissants ont été :**
- Condamnés
 - Acquittés
- Activité des personnes jugées :**
- Président
 - Ministre / haut responsable politique
 - Haut responsable militaire / milicien
 - Autre

Sources : Cour Pénale Internationale (2018) ; Marie Nicolas, Irco (2017) ; Radio France International (2016).
 © Ambassadeurs de la Jeunesse - Milan Nublat

Reconnaissance et activités de la Cour Pénale Internationale

Maurice Papon devant ses juges. Deux historiens refusent de témoigner. Maurice Rajsfus et Henry Rousso sont cités par la défense. Article paru dans *Libération*, le 15/10/1997

Maurice Rajsfus et Henry Rousso, tous deux historiens spécialistes de Vichy, ont été cités comme témoins de la défense au procès de Maurice Papon. Ni l'un ni l'autre ne souhaitent obéir à la convocation de Me Varaut. Chacun d'eux a adressé une lettre au président de la cour d'assises de Bordeaux, où ils expliquent leur refus.

« [...] Vous conviendrez avec moi qu'il y a quelque indécence à vouloir faire témoigner un fils de victimes du pouvoir de Vichy, écrit Maurice Rajsfus, aux fins de l'utiliser pour la défense d'un homme poursuivi pour crime contre l'humanité, d'un homme qui a été l'un des commanditaires de ces rafles conduisant au génocide des juifs de France. Il est bien évident que je ne répondrai pas à cette convocation qui dépasse l'ignominie ordinaire, poursuit l'historien, car je n'ai pas l'intention de me prêter aux manipulations préparées par les défenseurs de Maurice Papon. [...] .»

Henry Rousso, lui, invoque d'abord « une raison éthique et de principe. J'ai écrit à propos d'un autre procès pour crime contre l'humanité, celui intenté à Paul Touvier, que la présence d'historiens au sein d'une cour d'assises me semblait poser certains problèmes. [...] Je pense que l'historien ne peut pas être un "témoin, explique Henry Rousso, et que sa capacité d'"expertise s'accommode assez mal des règles et des objectifs qui sont ceux d'une juridiction de jugement. C'est une chose que de tenter de comprendre l'histoire dans le cadre d'une recherche ou d'un enseignement, avec la liberté intellectuelle que suppose cette activité, c'en est une autre que de le faire, sous serment, alors que se joue le sort d'un individu particulier. [...] Enfin, ayant été cité contre ma volonté, avec une publicité que je déplore, et sans avoir au demeurant de rapports directs avec les faits incriminés, ajoute l'historien, j'ai de très fortes craintes que mon "témoignage ne soit un prétexte pour instrumentaliser des recherches scientifiques ou des interprétations historiques, élaborées et formulées dans un tout autre contexte que celui d'une cour d'assises" ».

Source : https://www.liberation.fr/societe/1997/10/15/maurice-papon-devant-ses-juges-deux-historiens-refusent-de-temoigner-maurice-rajsfus-et-henry-rousso_219577/



Maurice RAJSFUS



Henry ROUSSO

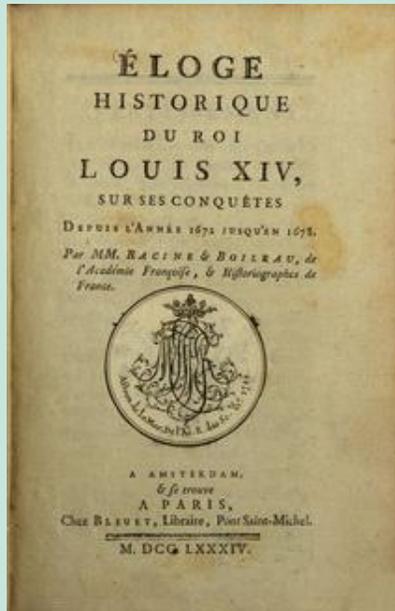
Les historiens doivent-ils témoigner dans un procès pour crime contre l'humanité ?

Axe 1

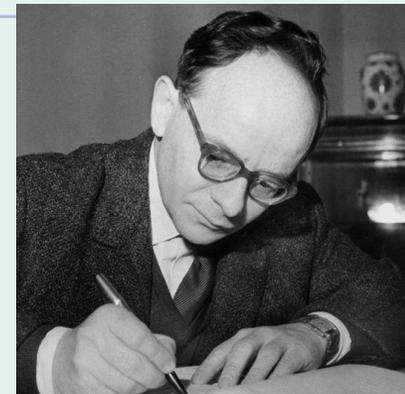
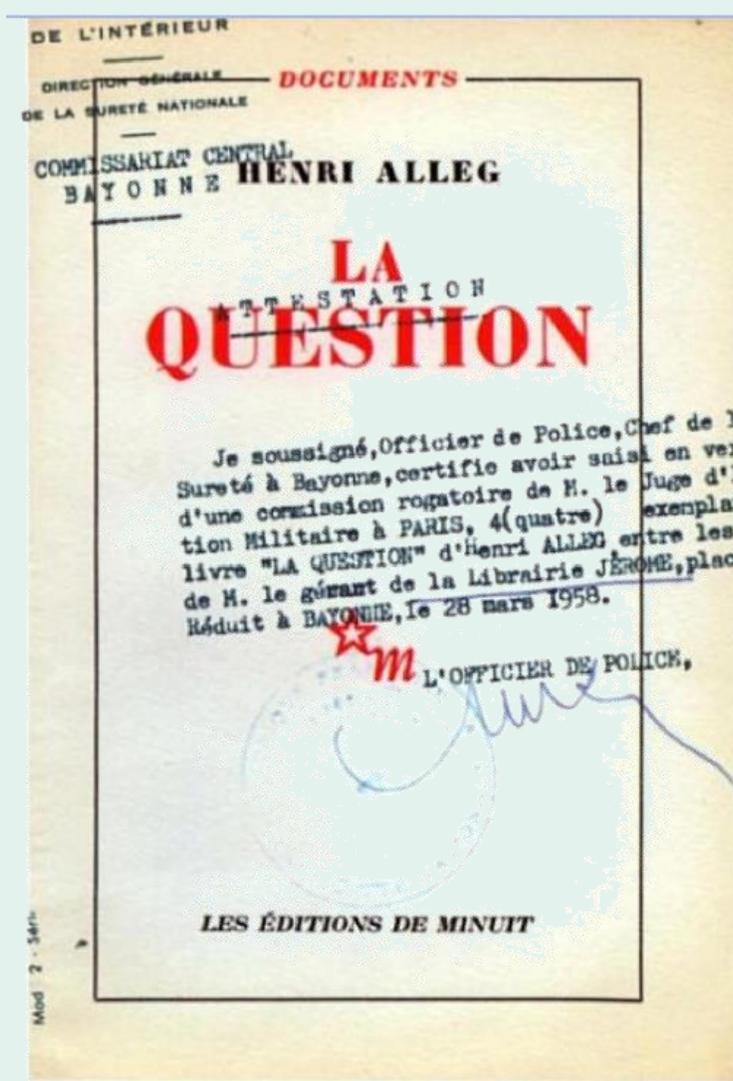
Histoire et mémoires des conflits

Mémorial aux Martyrs de la guerre
d'indépendance (Alger)





Jean Racine, historiographe du roi Louis XIV



Henri Alleg, auteur de *La Question*, livre censuré pendant la guerre d'Algérie



Entretien avec Henri Alleg sur TV5 Monde en 2005



Emission de France culture : les archives contemporaines sont-elles fermées ? (3 min)



Le problème des archives gardées secrètes

Ecrire l'histoire au cœur du conflit

La reconnaissance nationale officielle



1995 : discours du président Jacques Chirac sur la responsabilité de la France dans la rafle du Vel' d'hiv'



1999 : reconnaissance par la loi française de la guerre d'Algérie et du statut d'ancien combattant

La commémoration plurinationale

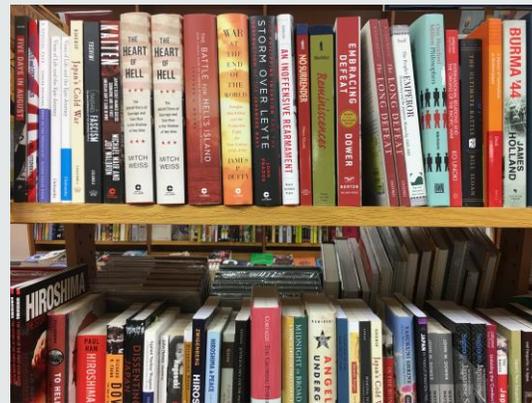
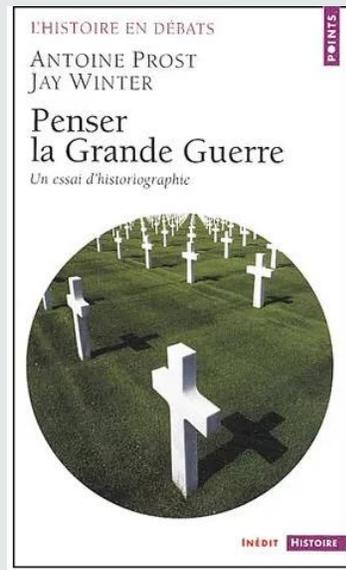


1962 : De Gaulle et Adenauer assistent ensemble à une « messe pour la paix » en la cathédrale de Reims



1970 : le chancelier allemand Willy Brandt s'agenouille au mémorial du ghetto de Varsovie

La recherche historique



Le temps de la vérité et de l'apaisement

Guerre d'Algérie : pourquoi la date de commémoration du 19 mars fait polémique

François Hollande prononcera samedi un discours pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie. Le choix du 19 mars est dénoncé par la droite et l'extrême droite.

[Lire plus tard](#) [Mars 2016](#) [Partager](#) [Commenter](#)



Dans une tribune publiée dans Le Figaro, Nicolas Sarkozy critique la participation de François Hollande à la cérémonie du 19 mars.

La France est un «ennemi traditionnel et éternel», déclare un ministre algérien

Par Le Figaro

Publié le 09/04/2021 à 13:57, mis à jour le 09/04/2021 à 14:05



Les relations franco-algériennes semblaient s'apaiser ces derniers temps. AFP



« Trop de mémoire, trop d'oubli » : article très intéressant de réflexion sur la question de la mémoire de la colonisation et de la décolonisation (entretien avec *Claude Liauzu*)

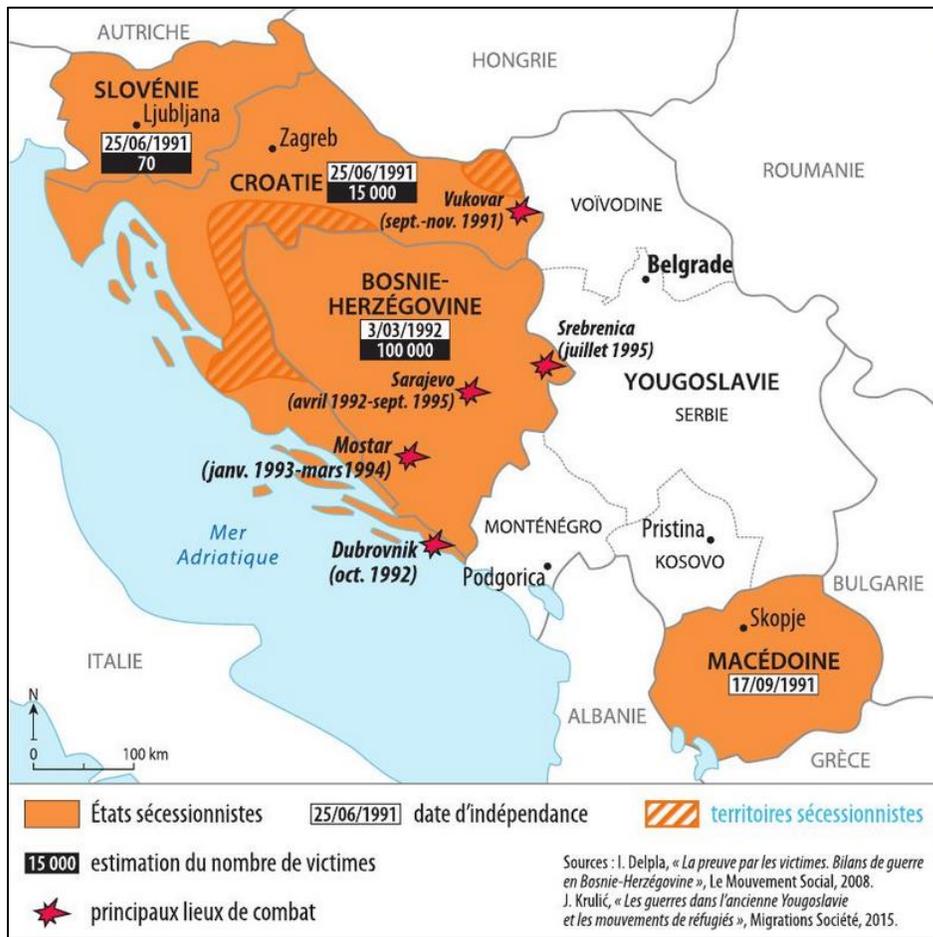
RWANDA

... 25 ANS !

Axe 2

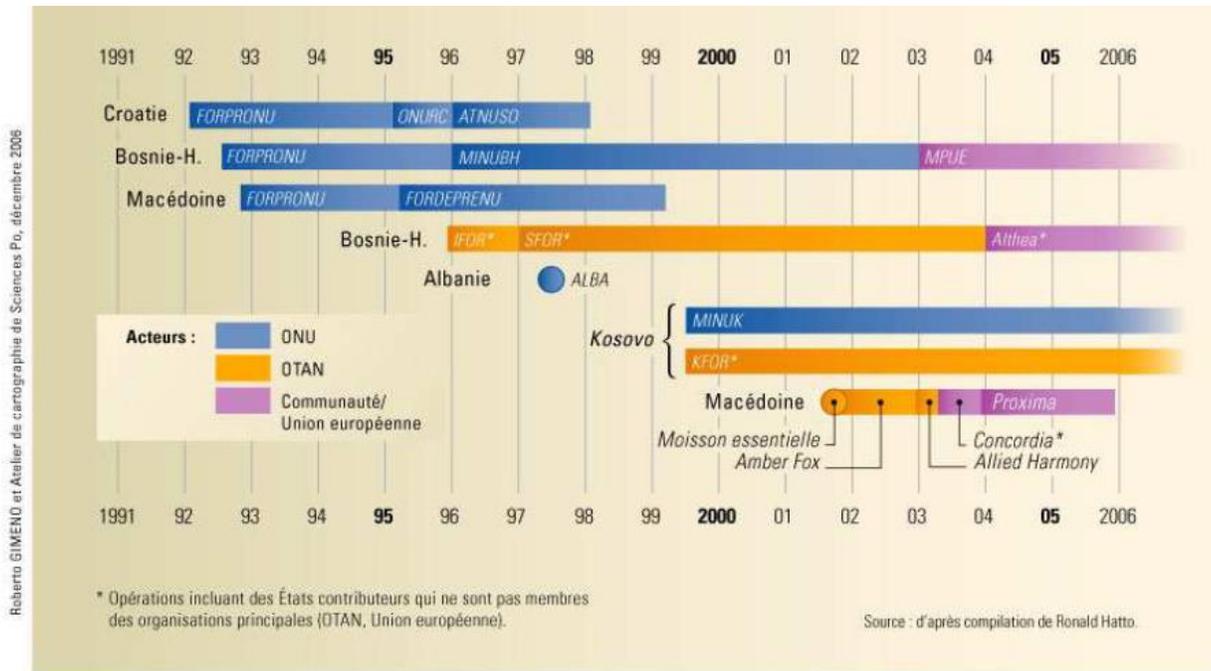
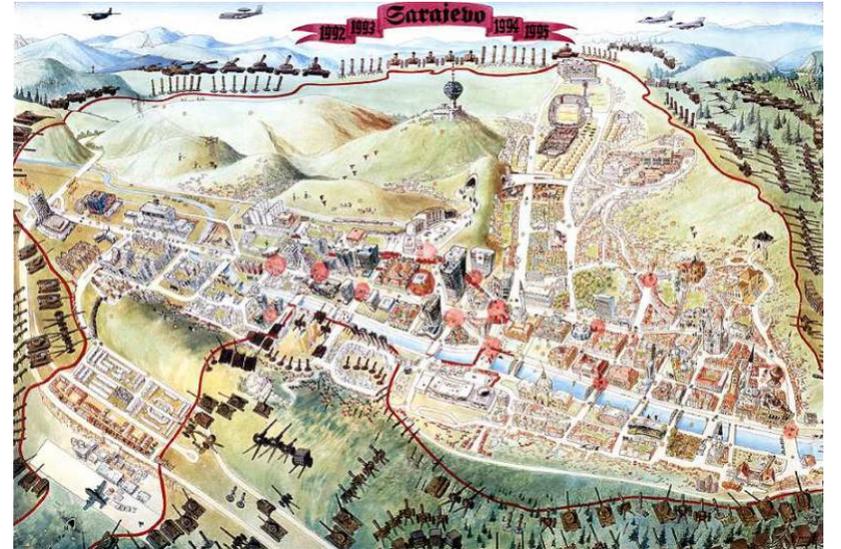
Histoire, mémoire
et justice





L'éclatement de la Yougoslavie

1992-94 : siège de Sarajevo



In Questions internationales, n°23, La Documentation française, Paris, janvier-février 2007. <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/revues/qi/sommaires>



Dossier documentaire : cartes, chronologies et documents divers sur cette guerre

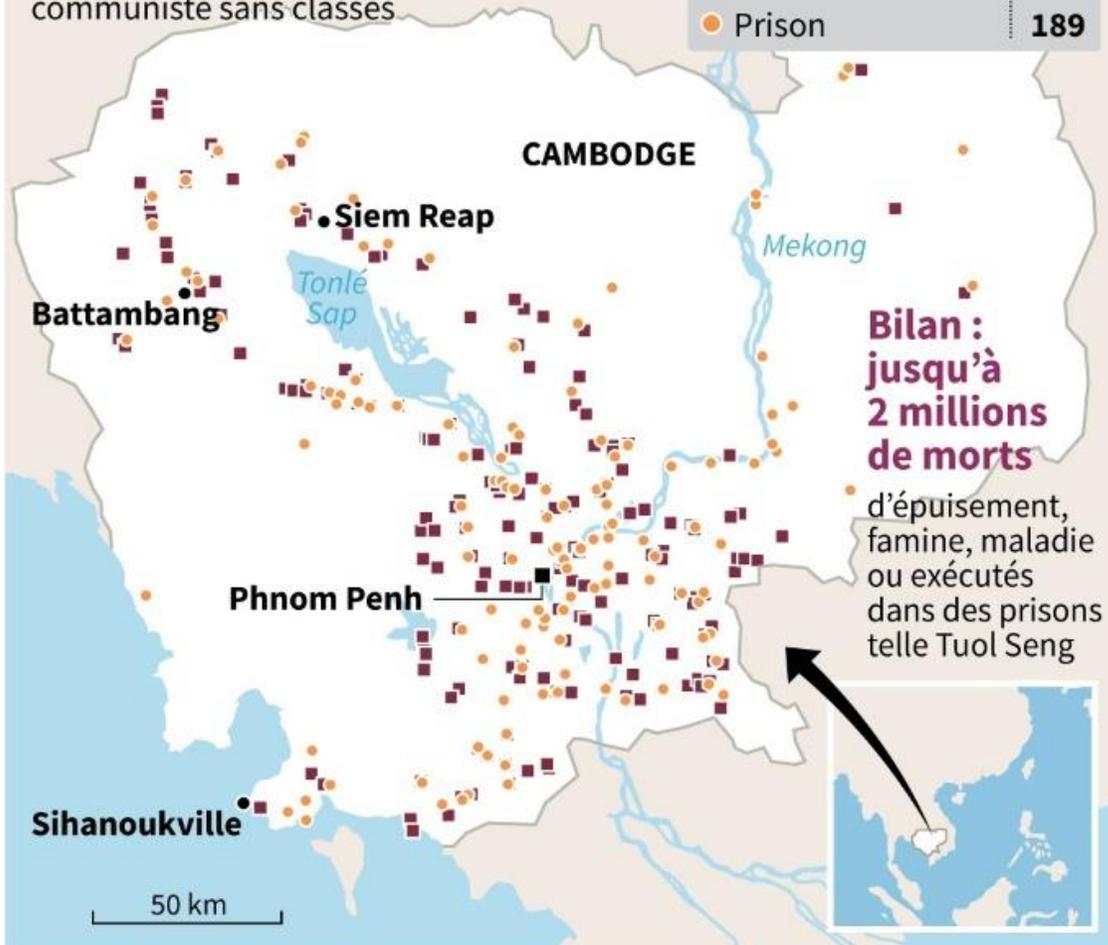
La guerre en ex-Yougoslavie

Les crimes de masse des Khmers Rouges

Quatre ans de terreur après la prise de Phnom Penh le 17 avril 1975

Dictature abolissant la religion, les écoles pour créer une société communiste sans classes

■ Lieu d'exécutions de masse 380
● Prison 189



Sources : ECCC, Centre de documentation du Cambodge



Courrier international :
Après la mort de Douch,
que reste-t-il du procès
des Khmers rouges ?



Le procès des Khmers rouges

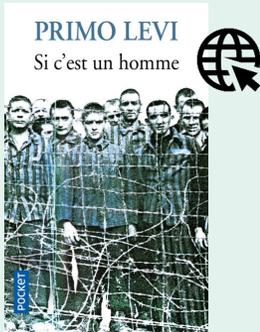
Objet de travail conclusif
L'histoire et les
mémoires du génocide
des Juifs et des Tsiganes

Simone Veil et Jacques Chirac lors du 60^e anniversaire
de la libération du camp d'Auschwitz en 2005



Premiers témoignages

François Azouvi, *Le Mythe du grand silence.*



Dès les années de guerre, au cœur de la persécution, des intellectuels, des savants, des rabbins avaient organisé la collecte clandestine de traces d'un monde en voie d'extinction, à l'image des archives d'Emanuel Ringelblum, (Joie du Sabbat), au sein du ghetto de Varsovie. D'autres avaient amassé des preuves de la persécution en cours, comme le Centre de documentation juive contemporaine, à Grenoble. À la fin du conflit, se mettent en place partout en Europe des commissions historiques juives, en parallèle aux centres officiels d'études sur la guerre, avec l'ambition d'écrire une histoire précoce de la catastrophe. Nombreuses sont également les initiatives destinées à recueillir des témoignages à chaud, tel le travail pionnier de l'américain David Boder. Cette première mémoire, en complément des récits produits en justice, montre à quel point l'extermination des Juifs a été très vite connue et documentée, même s'il existe une volonté d'occulter les complicités indigènes avec les nazis. Cependant, là encore, l'impulsion est venue d'abord des rescapés eux-mêmes. Si le reste de la société n'a pas été indifférente, notamment en France, la prise de parole s'est faite malgré tout dans une forme d'entre soi et dans un relatif isolement.



Source : exposition « Après la Shoah » du Mémorial de la Shoah

LOI n° 48-1404 du 9 septembre 1948 définissant le statut et les droits des déportés et internés politiques.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

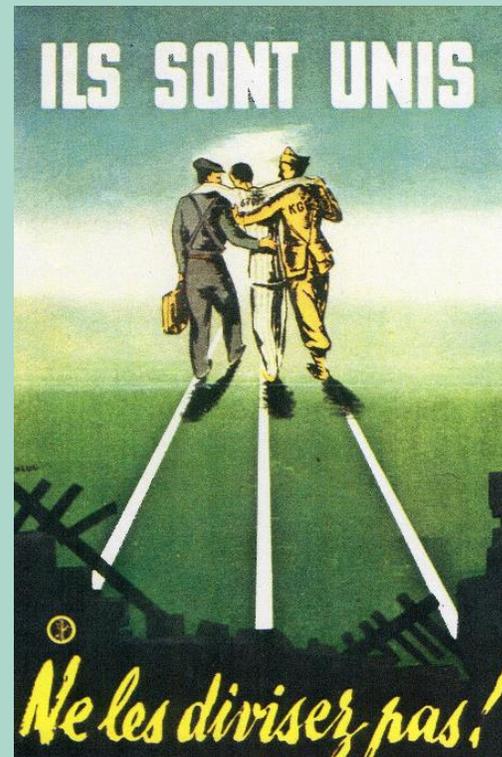
Art. 1^{er}. — La République française, reconnaissante envers ceux qui ont contribué à assurer le salut du pays, s'incline devant eux et devant leurs familles, détermine le statut des déportés et internés politiques, proclame leurs droits et ceux de leurs ayants cause.

Art. 2. — Le titre de déporté politique est attribué aux Français ou ressortissants des territoires d'outre-mer, qui, pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun ne tombant pas sous le bénéfice de l'ordonnance du 6 juillet 1943, ont été :

1° Soit transférés par l'ennemi hors du territoire national puis incarcérés ou internés dans une prison ou un camp de concentration ;

2° Soit incarcérés ou internés par l'ennemi dans les camps ou prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

3° Soit incarcérés ou internés par l'ennemi dans tous autres territoires exclusivement administrés par l'ennemi, notamment l'Indochine, sous réserve que ladite incarcération ou ledit internement répondent aux conditions qui seront fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 15 ci-après.



Affiche du ministère des Prisonniers, déportés et réfugiés (1945)

La spécificité des victimes des génocides niée

Le mythe résistancialiste



Henry Rousso
Le syndrome de Vichy
de 1944 à nos jours

POINTS

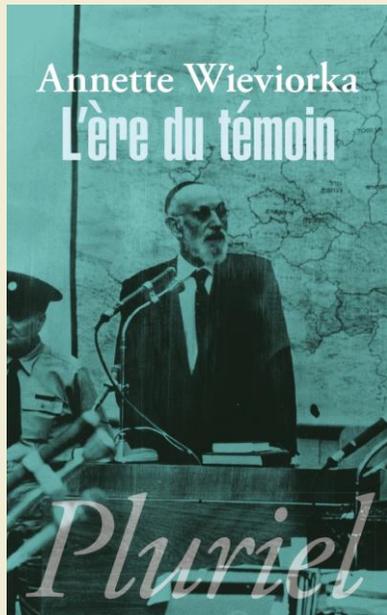


HISTOIRE

Emission France culture



Relatif silence et amnésie dans l'après-guerre



Spécialiste de l'histoire du génocide et de la construction de la mémoire, **Annette Wieviorka** développe dans ce livre les relations entre le témoignage et l'histoire, distinguant trois phases dans l'histoire du témoignage. Durant les premières années d'après-guerre, les témoins veulent rappeler ce qui s'est passé, mais ne sont guère entendus. À partir du procès Eichmann, les témoignages sont au contraire sollicités, dans une perspective judiciaire. Enfin, à l'ère du témoin, le témoignage relève d'un véritable impératif social et non plus d'une nécessité intérieure. Analysant avec beaucoup de finesse ces variations dans le statut du témoignage sur le destin des juifs d'Europe, l'auteur met en lumière un débat dont la portée est plus générale, car il concerne la possibilité même d'écrire l'histoire. Annette Wieviorka plaide néanmoins pour une écriture de l'histoire lucide, afin que coexistent témoignages et œuvres historiques.

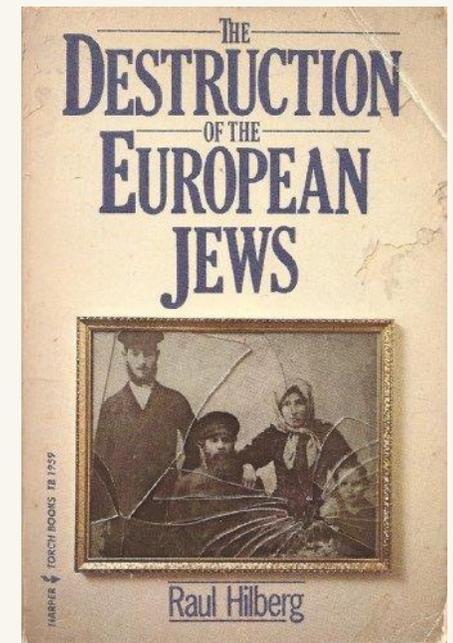


Conférence d'Annette
Wieviorka « Qu'est-ce
qu'un témoin ? » (54 min)



Raul Hilberg, 70 ans, invité dernièrement à Paris pour une conférence sur la Shoah, est maintenant, si l'on peut dire, une «star»: son livre épais de 1 100 pages serrées la Destruction des juifs d'Europe refusé par tous les éditeurs américains pendant dix ans, publié aux Etats-Unis en 1961, et vingt-sept ans plus tard en France, est finalement devenu le livre de référence sur l'histoire de l'extermination. [...] Raul Hilberg, qui s'est consacré à la reconstitution de la machinerie du génocide, ne s'intéresse pas aux témoignages des survivants qui peuvent contenir des erreurs. Il ne travaille que sur l'écrit, les circulaires nazies, les compte rendus des réunions, les textes de tous les rouages de l'Etat allemand qui ont contribué à la solution finale .

Portrait de Raul Hilberg
paru dans *Libération*



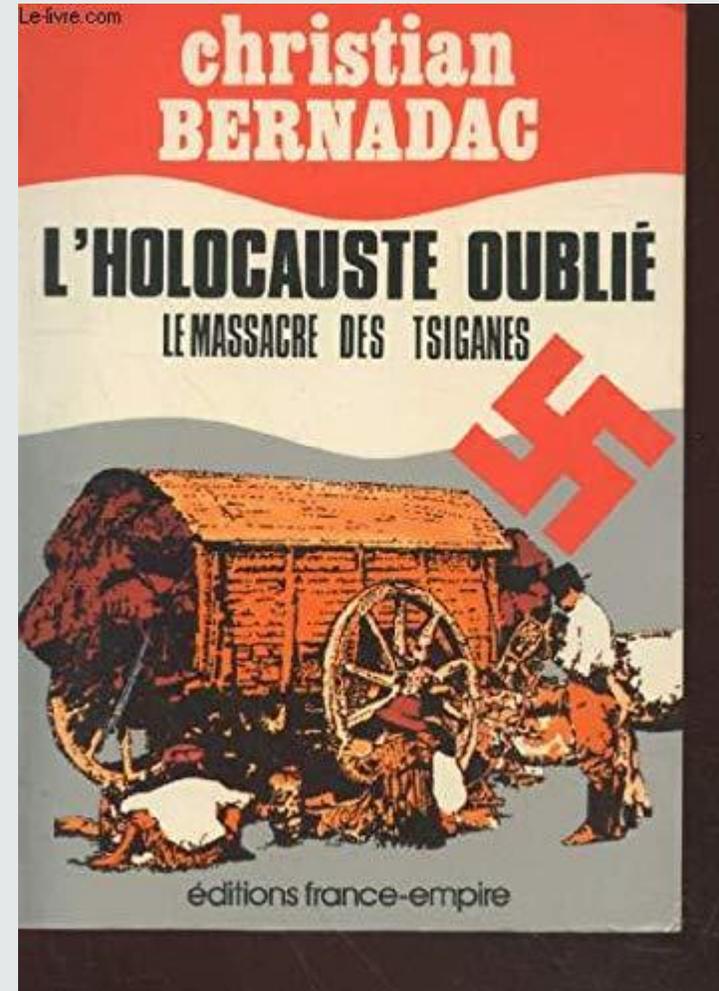
L'affirmation de la mémoire juive dans les années 1960-70

**DONALD KENRICK
GRATTAN PUXON**

destins gitans



tel gallimard



Article très intéressant de
Marie-Christine Hubert sur
la mémoire longtemps
occultée du génocide des
Tsiganes

Le long oubli du génocide des Tsiganes



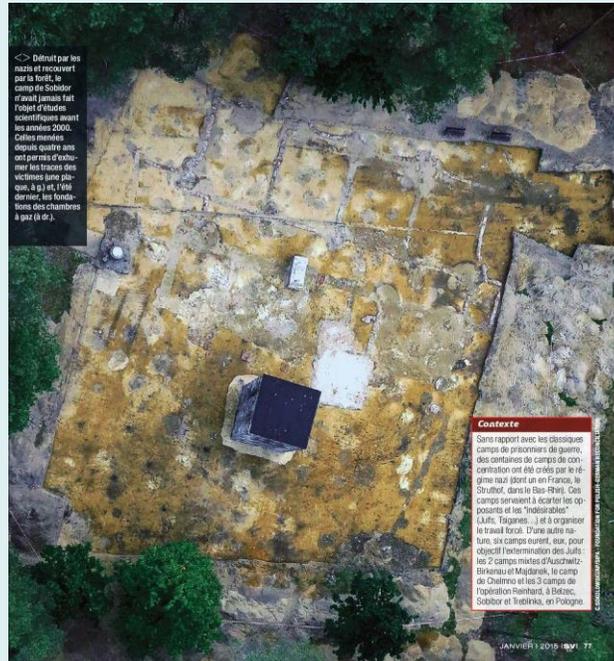
Vue du camp de Belzec après sa destruction : il reste une remise des chemins de fer où les biens des victimes étaient entreposés.

« À la fin du printemps 1943, les travailleurs forcés juifs, surveillés par des SS, la police et leurs auxiliaires, avaient terminé d'exhumer les corps, de les brûler, et de démanteler le camp. Leur tâche effectuée, ils furent exécutés à Belzec ou déportés vers le centre de mise à mort de Sobibor pour y être gazés en juin 1943. Une fois le camp démanté, les Allemands labourèrent le terrain, y construisirent un manoir, plantèrent des arbres et semèrent pour que l'endroit ressemble désormais à une ferme. Un ancien gardien du camp fut chargé d'exploiter la terre afin de parfaire le déguisement. En juillet 1944, les forces soviétiques envahirent la région. »

Source : <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/belzec>



Fours crématoires d'Auschwitz dynamités par les nazis juste avant la libération du camp



↳ Détruit par les nazis et recouvert par la forêt, le camp de Sobibor n'avait jamais fait l'objet d'études scientifiques avant les années 2000. Ces dernières ont permis d'exhumer les traces des victimes juives placés à sa et, plus tard, les fondations des chambres à gaz (à dr.).

Contexte
Sans rapport avec les célèbres camps de prisonniers de guerre, des centaines de camps de concentration ont été créés par le régime nazi (dont un en France, le Struthof, dans le Bas-Rhin). Ces camps servaient à écarter les opposants et les "indésirables" (Jifs, Tziganes...) et à organiser le travail forcé. D'une autre nature, six camps eurent, eux, pour objectif l'extermination des Juifs : 2 camps nazis d'Auschwitz, Birkenau et Majdanek, le camp de Chelmno et les 3 camps de l'opération Reinhard, à Belzec, Sobibor et Treblinka, en Pologne.

JANVIER 2019 1991 77



« Archéologie de l'extermination à Sobibor. Dialogue de deux préhistoriens ». Article scientifique



Science et Vie « A voix haute »
L'archéologie dévoile les faits : article lu



« Des camps de Sobibor et Treblinka, rasés en 1943 par les nazis, il ne reste rien, sinon les témoignages et les documents. Mais grâce à de nouvelles techniques de fouilles non invasives, des archéologues ont exhumé vestiges, fondations et charniers qui révèlent ce qui se passa exactement en ces lieux. Désormais, l'histoire récente n'échappe plus à l'archéologie. »

Source : Science et Vie, 12/2014

L'archéologie pour mettre à jour les traces du génocide que les nazis ont voulu effacer

Mémoire du xx^e siècle et justice internationale

Des cours de justice pour juger les crimes après la Seconde Guerre mondiale

- ★ Nuremberg (1945)
- ★ Tokyo (1946)

Les années 1990

- ★ Tribunal pénal international pour la Yougoslavie (1993)
- ★ Tribunal pénal international pour le Rwanda (1994)

Le Statut de Rome crée la Cour pénale internationale* (1998)

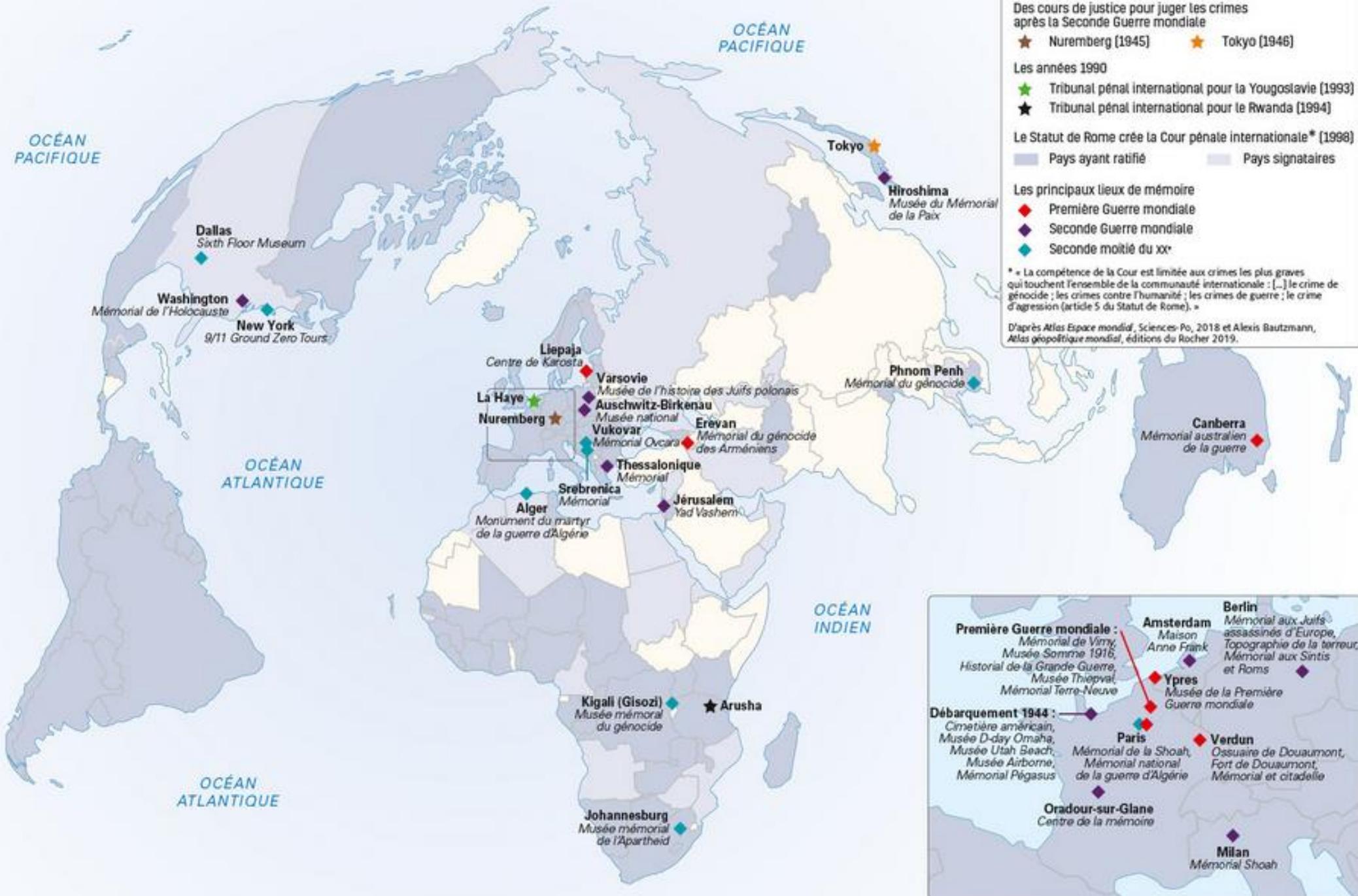
- Pays ayant ratifié
- Pays signataires

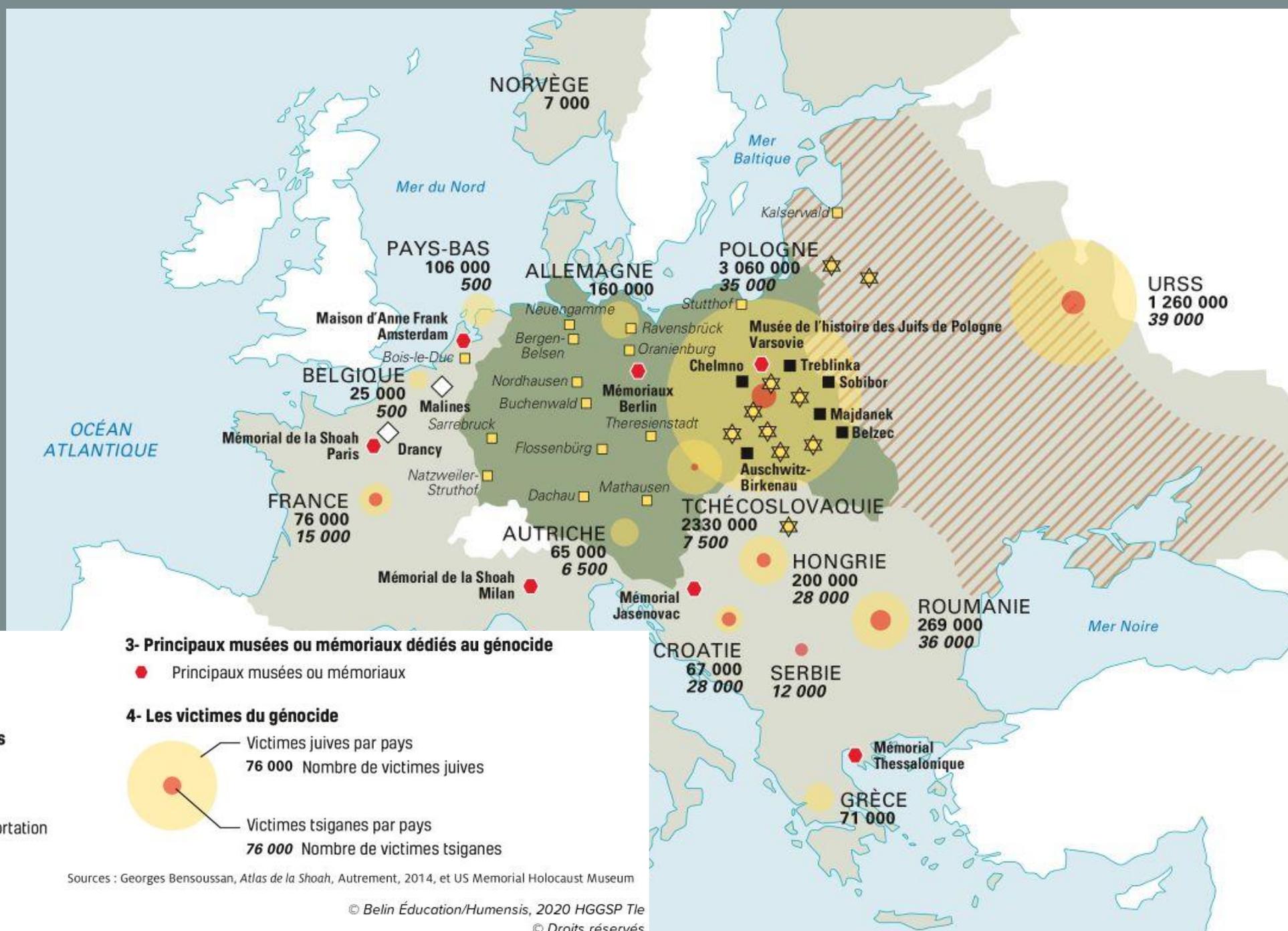
Les principaux lieux de mémoire

- ◆ Première Guerre mondiale
- ◆ Seconde Guerre mondiale
- ◆ Seconde moitié du xx^e

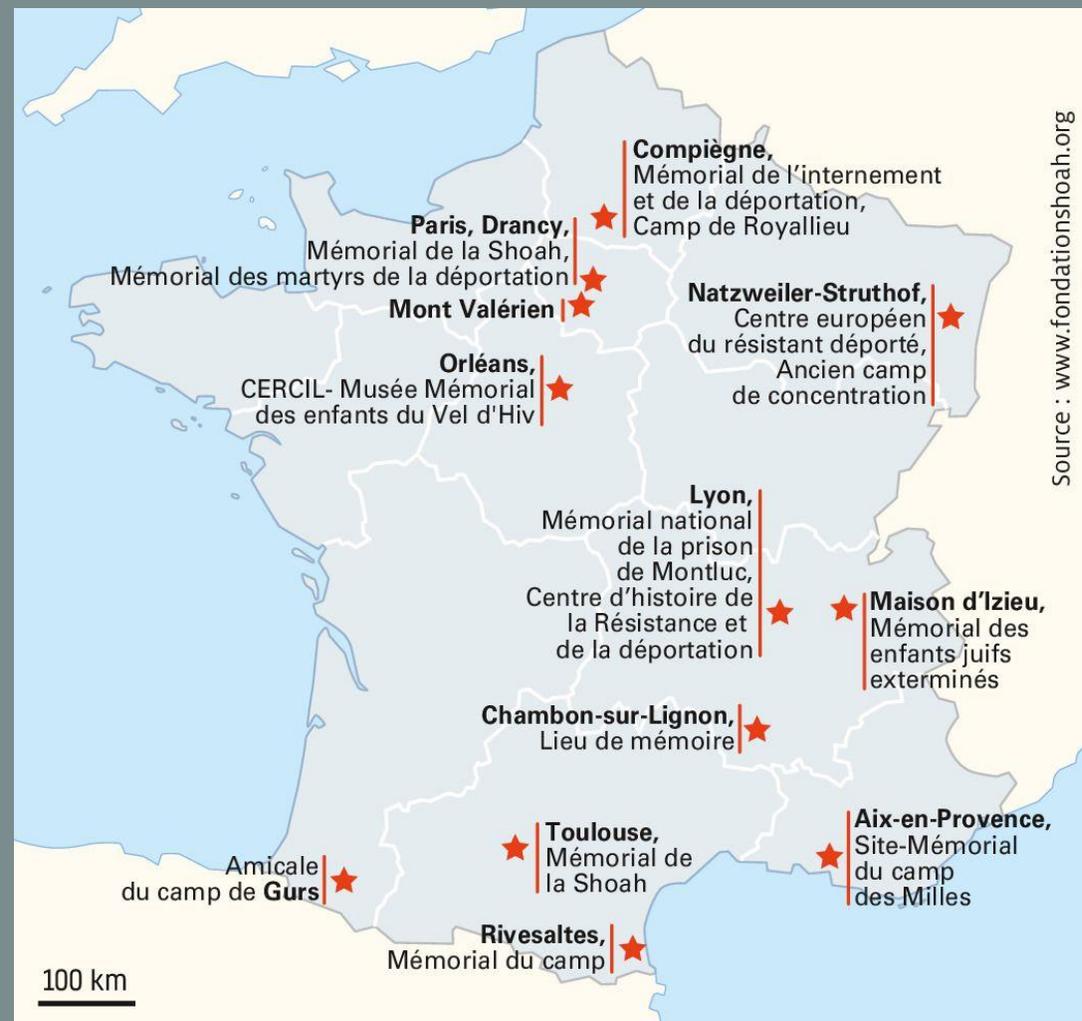
* « La compétence de la Cour est limitée aux crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : [...] le crime de génocide ; les crimes contre l'humanité ; les crimes de guerre ; le crime d'agression (article 5 du Statut de Rome). »

D'après Atlas Espace mondial, Sciences-Po, 2018 et Alexis Bautzmann, Atlas géopolitique mondial, éditions du Rocher 2019.





Sources : Georges Bensoussan, *Atlas de la Shoah*, Autrement, 2014, et US Memorial Holocaust Museum



Source : www.fondationshoah.org



Des lieux et événements majeurs

- Principaux maquis
- faits de résistance gaulliste
- faits de résistance communiste

Camps :

- d'internement ou de transit des déportés politiques
- du Struthof
- d'internement ou de transit des déportés juifs
- d'internement ou de transit des déportés tziganes

Faits de répression :

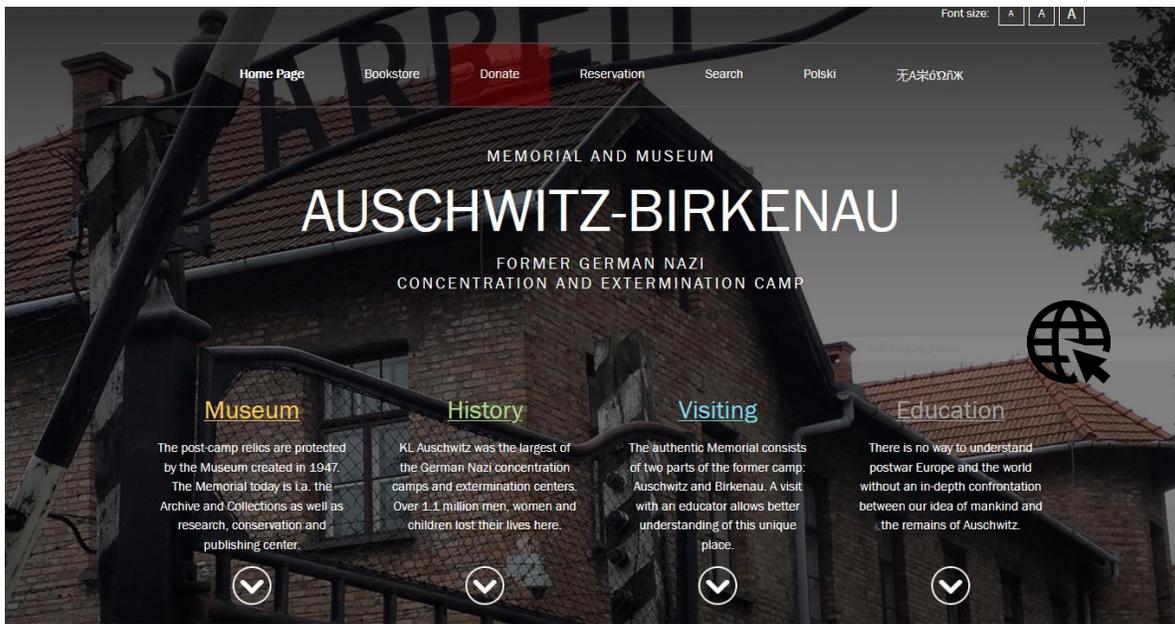
- allemande
- vichyssoise

... et faisant l'objet de commémorations

- 18 juin 1940
Appel du général De Gaulle

structurant chaque mémoire :

- mémoire des résistants
- mémoire des déportés (politiques, juifs et tziganes)
- mémoire des civils
- faits commémorés

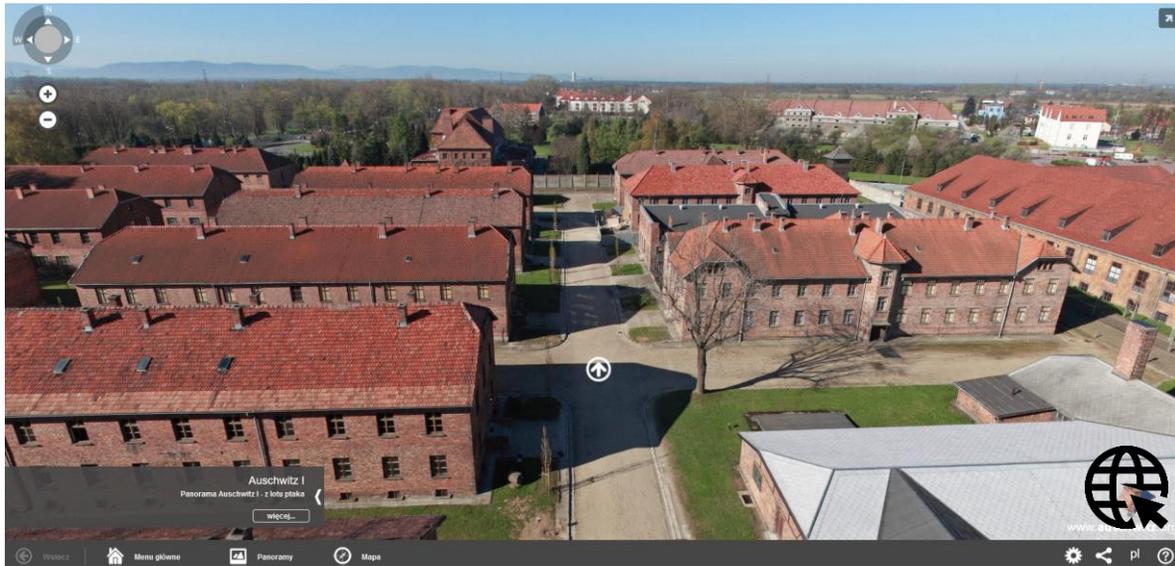


Site du musée et mémorial d'Auschwitz-Birkenau qui propose aussi une visite virtuelle



Lieu de mémoire et de recueillement

 *Express*: « Plusieurs milliers de participants à la Marche des Vivants à Auschwitz-Birkenau »



Les dérives du tourisme mémoriel. Le site demande aux visiteurs de ne pas se mettre en scène pour se photographier au camp

 *Télérama*: « A Auschwitz, la mémoire étouffée par le tourisme de masse »

Les lieux du génocide transformés en musées et mémoriaux : Auschwitz-Birkenau

6 La redécouverte du site de Birkenau

Longtemps, les institutions juives, en France ou ailleurs, se sont désintéressées du site d'Auschwitz dans son ensemble et de Birkenau en particulier. Seules les Amicales¹, celle d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, celle de Buna Monowitz², organisaient des pèlerinages pour les anciens ou pour les familles. Pourtant, la commémoration s'est toujours déroulée à Birkenau, d'abord au mois d'avril, date commune pour la libération de tous les camps, puis le 27 janvier. De même, les manifestations de masse, comme la grande messe papale de 1979. Ce choix est sans doute symbolique : Birkenau conserve les stigmates de l'assassinat industriel, avec la voie ferrée amenant les êtres à tuer au plus près du lieu de leur assassinat et les ruines des crémateurs-chambres à gaz. Par ailleurs, et l'un n'exclut pas l'autre, le choix de Birkenau se justifie parce que l'espace est si vaste qu'il permet le rassemblement de dizaines, voire de centaines de milliers de personnes. À la fin des années 1980, la polémique sur l'installation de carmélites³ à proximité des bâtiments du musée a modifié la perception des lieux. Le monde juif, au-delà des survivants de la déportation, fut ému comme s'il découvrait alors qu'Auschwitz était un lieu réel, existant toujours, et s'indignait du délaissement de Birkenau. Car si Auschwitz I avait été « muséifié », entretenu, Birkenau, tout en appartenant au périmètre du musée, était retourné à la friche.

Annette Wieviorka, *Auschwitz, mémoire d'un lieu*, Fayard, 2005.

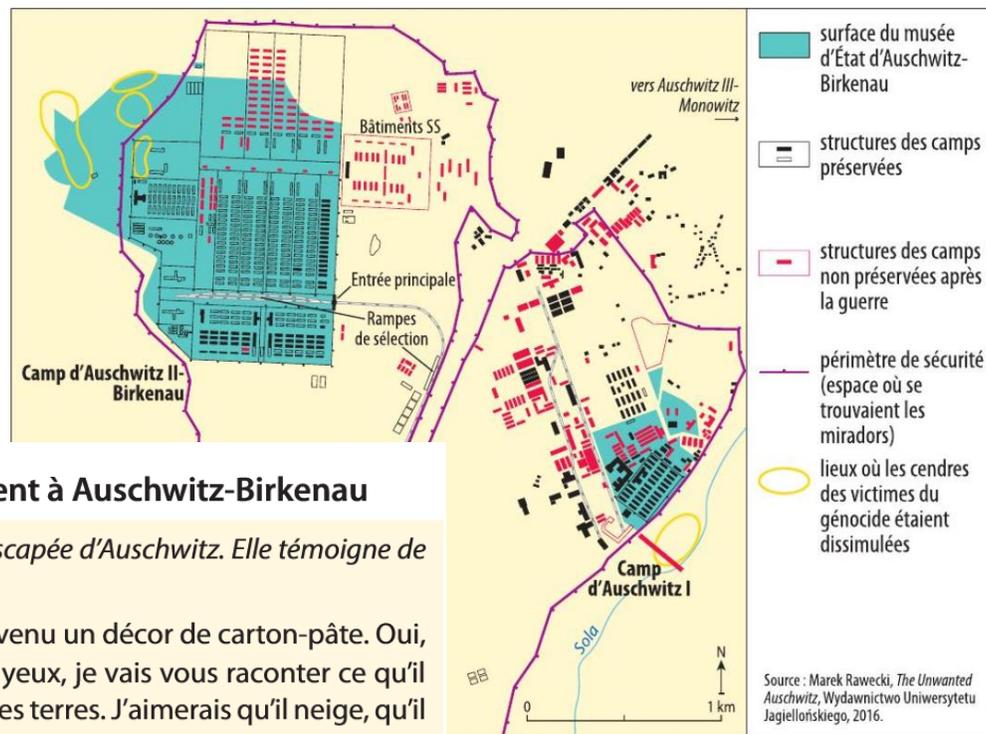
1. Associations d'anciens déportés ou de leurs familles.
2. Ou Auschwitz III.
3. Ordre religieux. En 1984, une dizaine de religieuses s'installent dans l'un des bâtiments du camp, ce qui provoque une polémique avec les membres de la communauté juive. Les carmélites quittent les lieux en 1993.

3 Une rescapée revient à Auschwitz-Birkenau

Ginette Kolinka est une rescapée d'Auschwitz. Elle témoigne de son expérience :

Fermez les yeux, c'est devenu un décor de carton-pâte. Oui, s'il vous plaît, fermez les yeux, je vais vous raconter ce qu'il s'est vraiment passé sur ces terres. J'aimerais qu'il neige, qu'il fasse -10 °C. J'aimerais que vos pieds soient recouverts de vase crasseuse. C'est terrible de dire ça ? Non, pas tant que ça. Parce que j'aimerais vous faire ressentir ce qu'on a vécu. Le pourrai-je un jour ? Sans doute jamais. Pourtant, depuis près de vingt ans, je m'y emploie. Je vous montre les niches en dur sur lesquelles on dormait à six, elles ont été reconstituées de ce côté et ne sont plus tout à fait aux proportions. Fermez les yeux, je vous parle du froid glacial, des latrines, de l'humiliation, des kapos, des coups, de la nudité, de la terreur. Pendant que je vous parle, je revois ces images, celles de la mort, et je les ressens dans ma chair, ces images. Vous pouvez le comprendre ? Peut-être. Le ressentir vraiment ? Je ne le crois pas.

« Ginette Kolinka, retour à Auschwitz », *Paris Match*, 23 février 2019.



Source : Marek Rawecki, *The Unwanted Auschwitz*, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego, 2016.

4 L'évolution du site d'Auschwitz-Birkenau depuis 1945

La localité d'Auschwitz, en Pologne, a abrité trois camps dirigés par les Allemands. Le camp créé en 1940 (Auschwitz I) était au départ un camp de concentration. Une extension de ce camp (Auschwitz II-Birkenau) est créée pour devenir le principal lieu de mise à mort des Juifs déportés à Auschwitz. Auschwitz III (ou Monowitz-Buna), créé en 1942, a servi de lieu de mise à mort et de lieu de travail. La proximité de ces lieux est unique.

Nationalités	Nombre de visiteurs
Polonais	405 000
Britanniques	281 000
Américains	136 000
Italiens	116 000
Espagnols	95 000
Allemands	76 000
Français	69 000
Israéliens	65 000
Autres nationalités	909 000

5 Nombre de visiteurs du site d'Auschwitz-Birkenau en 2018 par nationalités

Source : « Pologne. Un nombre record de visiteurs au musée d'Auschwitz en 2018 », *Ouest-France*, 4 janvier 2019.

Total des visiteurs sur l'année 2018 : 2,152 millions soit 50 000 personnes de plus qu'en 2017, l'année record précédente selon le musée.



Article du
Monde



France 24 : reportage sur
l'inauguration du musée

Les lieux du génocide transformés en musées et mémoriaux : le ghetto de Varsovie



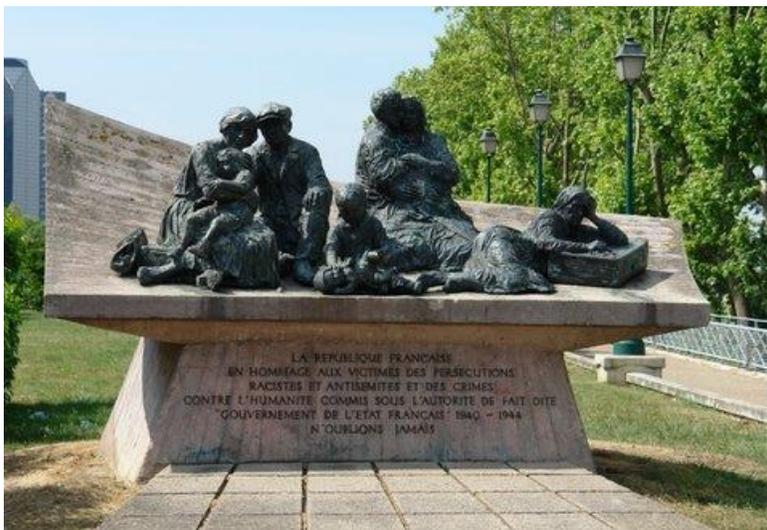
Jardin du souvenir à l'emplacement du Vél'd'Hiv'



Plaque commémorative à la gare d'Austerlitz à Paris



Stèle du camp d'internement de Beaudésert (Mérignac) où furent internés des juifs, des Tsiganes, des Espagnols



Monument commémoratif inauguré en juillet 1994



Stèle de Montreuil-Bellay, où ont été internés plus de 2000 Tsiganes entre 1941 et 1946

Plaques, monuments, stèles sur les lieux du génocide



Le mémorial des Tsiganes à Babi Yar, lieu du principal massacre par balles de Juifs, de Tsiganes et de prisonniers de guerre ukrainiens (au moins 100 000 victimes), à partir de septembre 1941.



1^{er} monument français à la mémoire des Tsiganes : à Saint-Sixte en Lot-et-Garonne, inauguré en 2016



Mémorial aux Tsiganes victimes du nazisme, inauguré en 2012 par Angela Merkel



Monument pour les Tsiganes internés à Saliers (commune d'Arles)





Isaac Schneersohn



1953 : Pose de la 1^{ère} pierre du Mémorial du Martyr du Juif Inconnu à Paris

Histoire du Mémorial de la Shoah



Façade



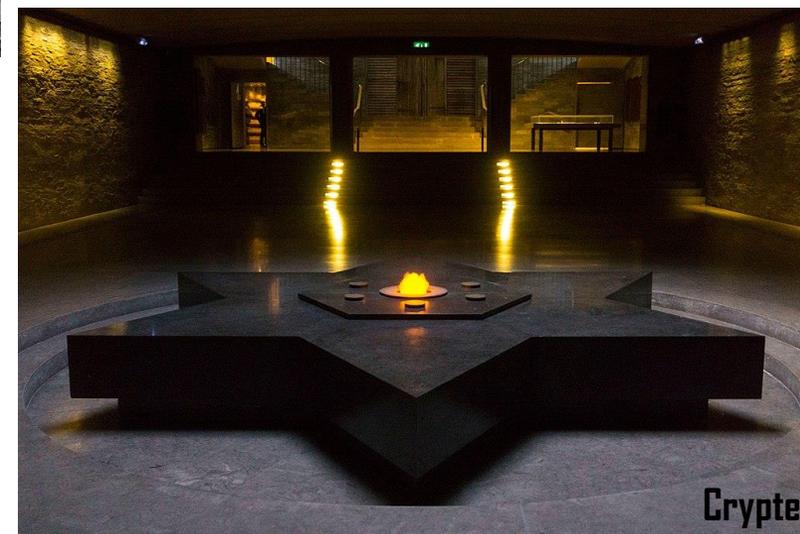
Mur des noms



Mur des Justes

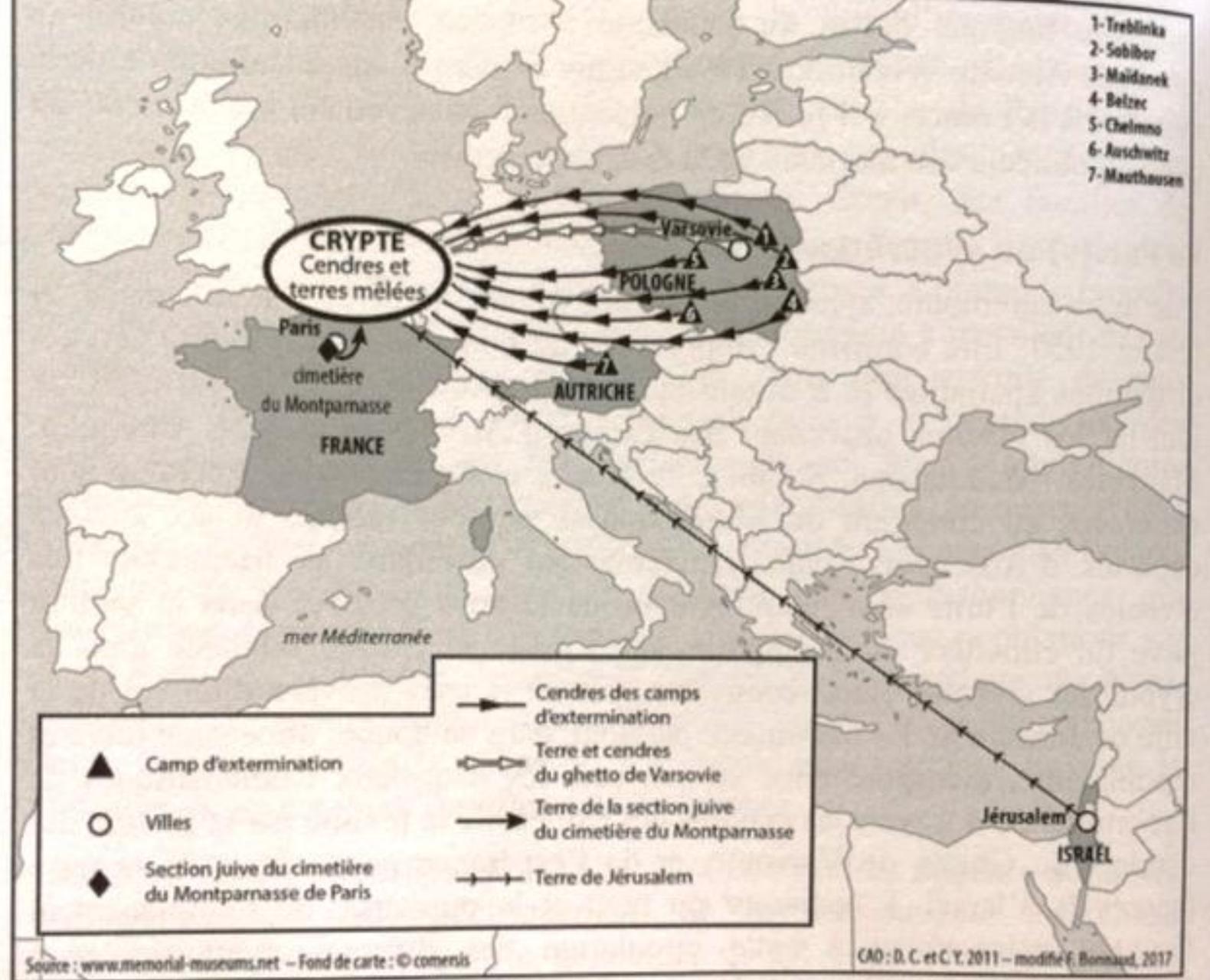


Mur des enfants



Crypte

Du Mémorial du Martyr du Juif Inconnu au Mémorial de la Shoah



La crypte du Mémorial de la Shoah : un modèle synchrétique des lieux



Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe (Berlin)

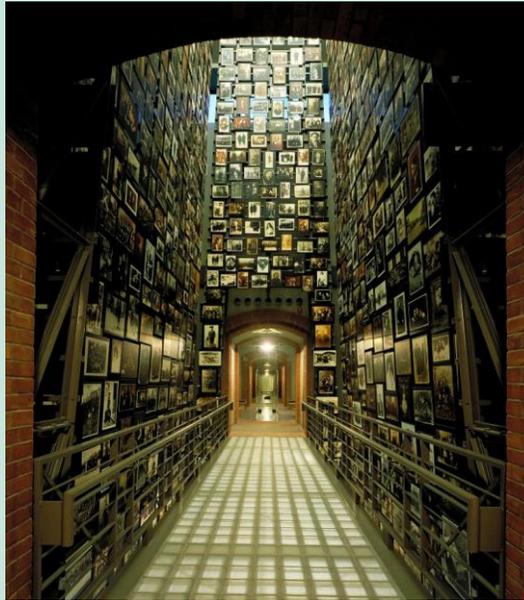


« L'architecte américain Peter Eisenmann a conçu le projet lauréat, constitué de 2711 blocs de béton rectangulaires et assemblés en damier, rappelant des stèles mortuaires. Le Mémorial est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et chacun peut déambuler entre les blocs de béton à son rythme. [...] L'effet produit par ce labyrinthe de stèles est celui de l'inquiétude et de la tristesse. Le sol est volontairement inégal et les blocs ont tous des hauteurs et des tailles différentes. Un lieu propice à une réflexion indispensable. »

Source : <https://www.berlin.de/fr/monuments/3560249-3104069-memorial-aux-juifs-assassines-deurope.fr.html>



Musée mémorial de l'Holocauste des USA (Washington)



Yad Vashem, le mémorial d'Israël (Jérusalem)

Institut international pour la mémoire de la Shoah





Musée de l'Holocauste en Grèce (Thessalonique)



Mémorial de la Shoah de Milan

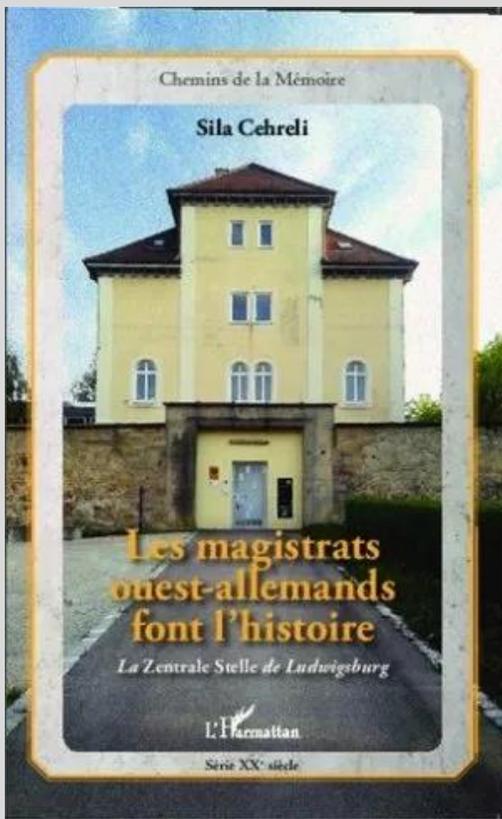
Modèle virtuel de ce qui va devenir le 1^{er} mémorial sur la Shoah (et génocides ultérieurs) du Royaume Uni. Sa construction a été votée en juillet 2021 et il devrait être achevé en 2025. Il se situera devant le Parlement britannique dans les jardins de la Tour Victoria.



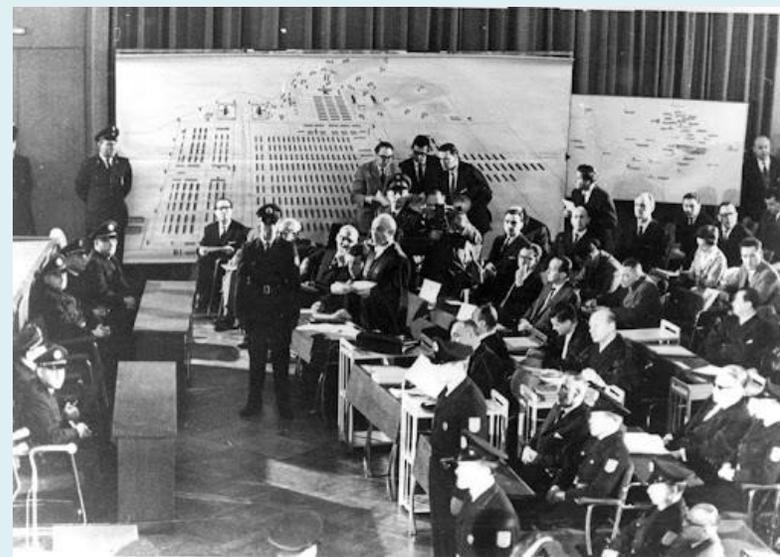
Musée de l'Holocauste (Montréal)



Différents mémoriaux dans le monde



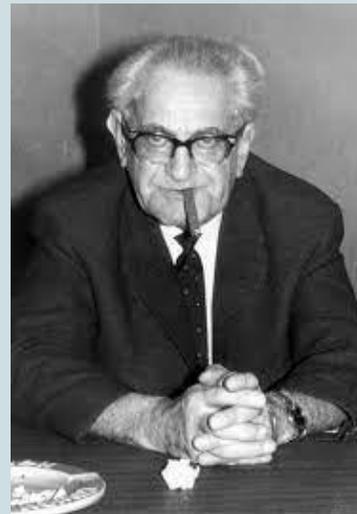
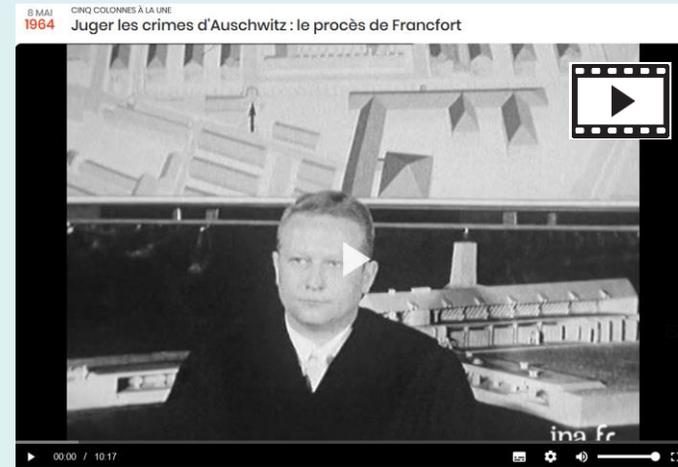
Le rôle de la *Zentrale Stelle* de Ludwisburg (ou Centre national d'enquêtes sur les crimes de guerre nazis)



Procès de Francfort-sur-le-Main (1963-65)



Dossier réalisé par les archives du Land de Hesse : synthétique et clair



Fritz Bauer, un procureur contre le nazisme



Les procès après Nuremberg



Arrestation

Article du Point : le jour où le Mossad a capturé Eichmann



Procès



Adolf Eichmann : de l'arrestation au procès



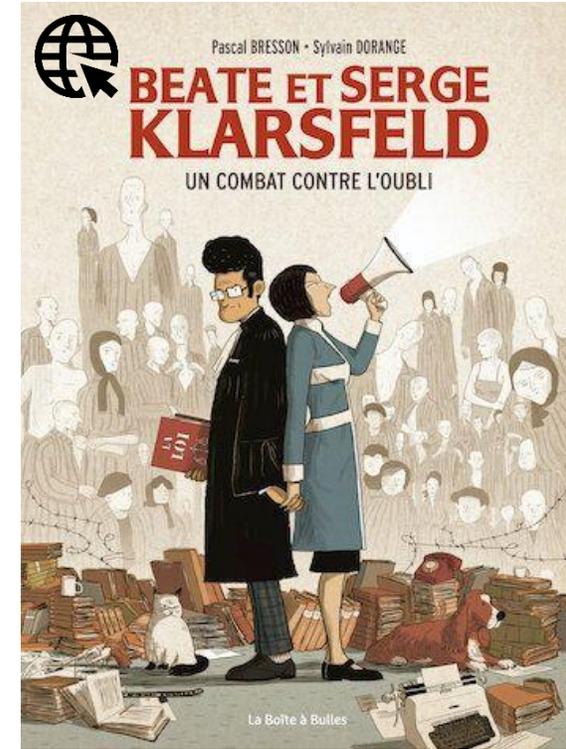
Beate Klarsfeld gifle publiquement le chancelier et ancien nazi Kurt Kiesinger (1968)



Les époux Klarsfeld aux obsèques de Xavier Vallat, ancien commissaire aux questions juives (1972)

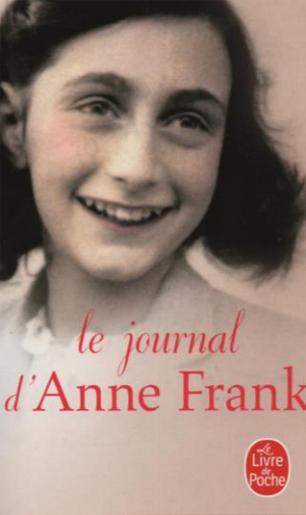


Klaus Barbie à son procès (1987)

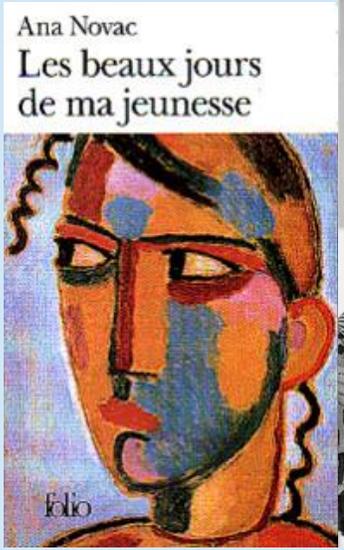
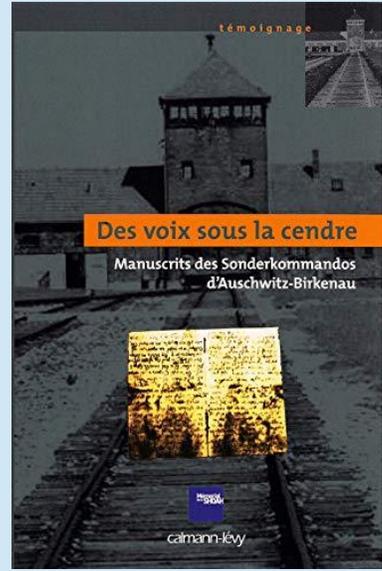
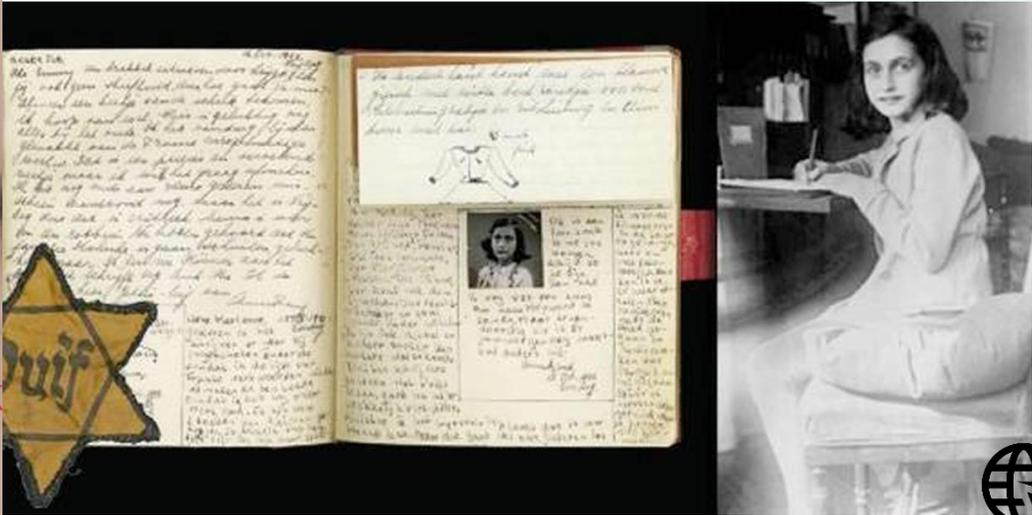


Podcast France inter

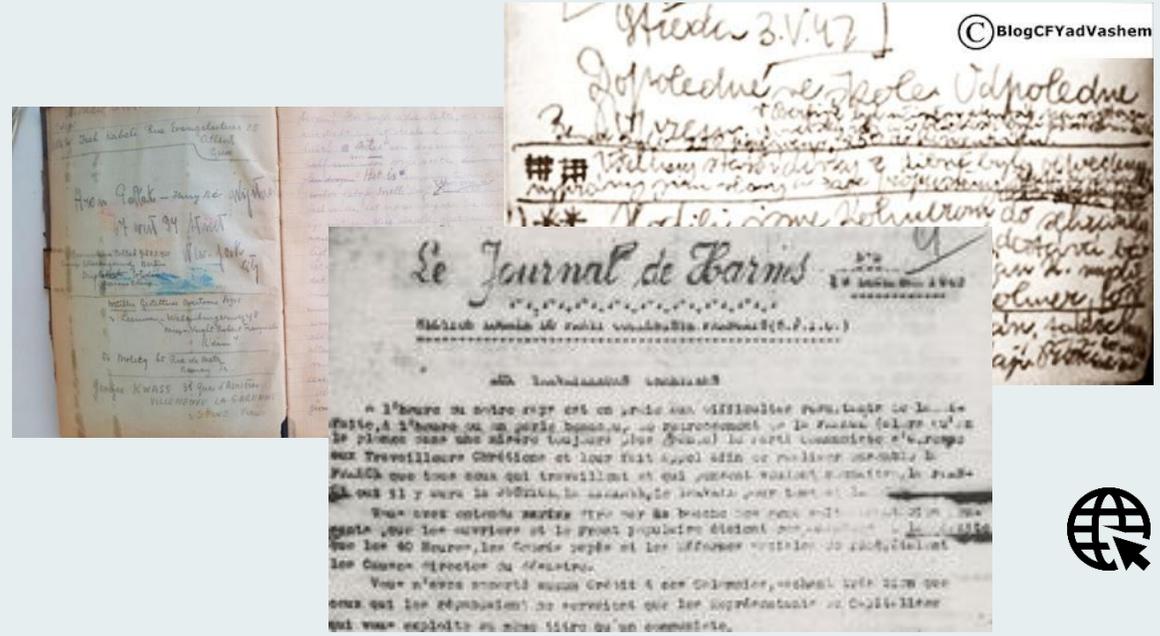
Les époux Klarsfeld et la traque des criminels nazis



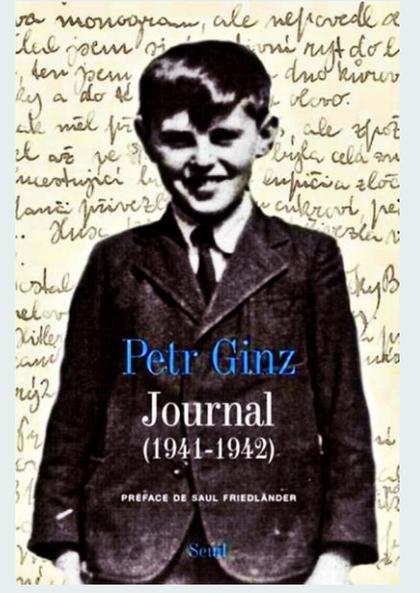
le journal d'Anne Frank



© Sophie Bassouls/Sygma/Corbis



© BlogCFYadVashem



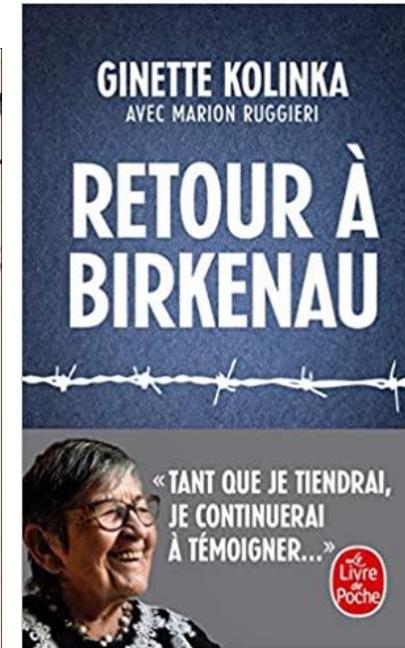
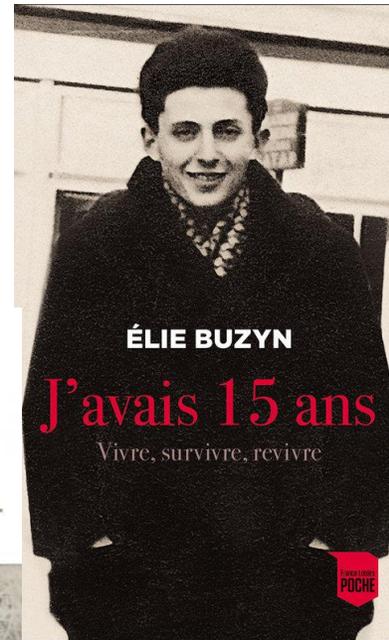
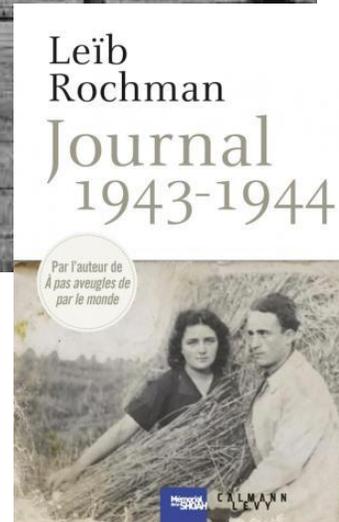
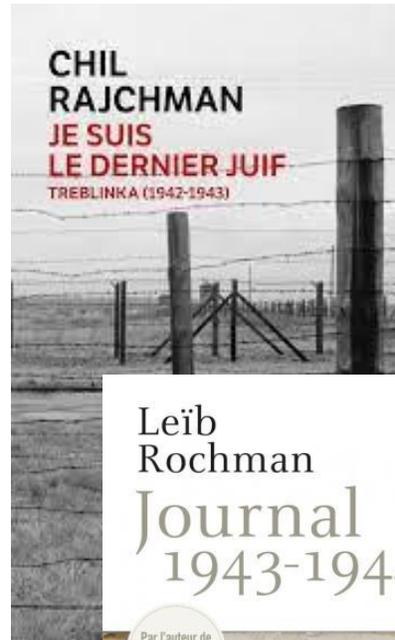
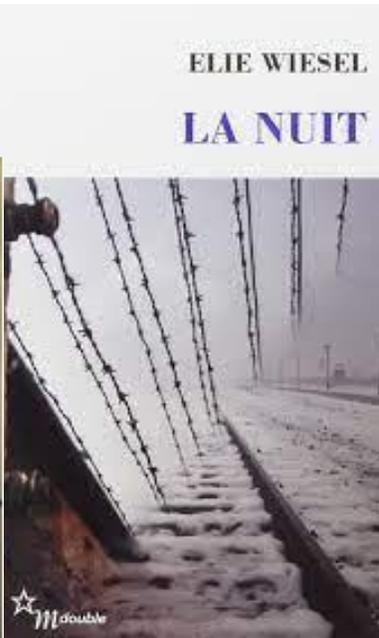
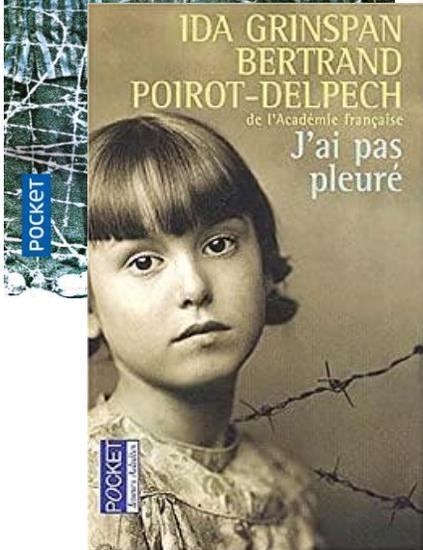
Témoignages sur le vif

"Les hommes normaux ne savent pas que tout est possible. Même si les témoignages forcent leur intelligence à admettre, les muscles ne suivent pas. (...) La mort habitait parmi les concentrationnaires toutes les heures de leur existence. Elle leur a montré tous ses visages. Ils ont touché tous ses dépouillements (...) Ils ont cheminé des années durant dans le fantastique décor de toutes les dignités ruinées. Ils sont séparés des autres par une expérience impossible à transmettre."

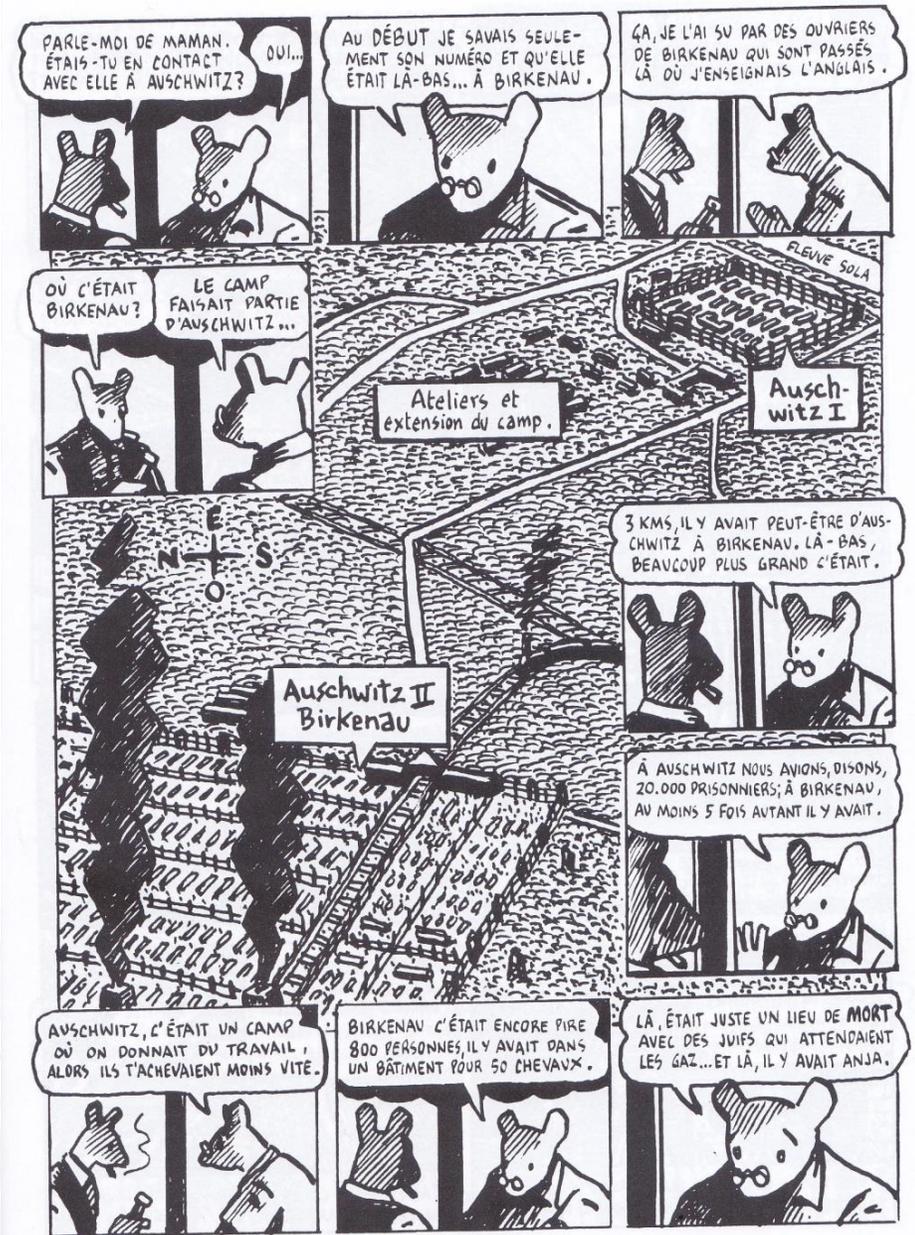
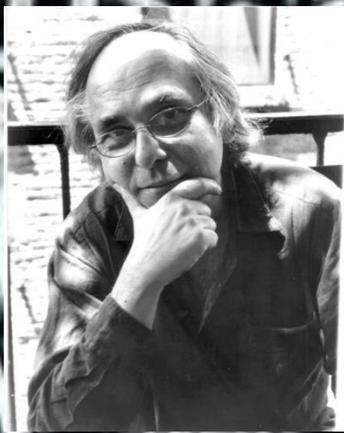
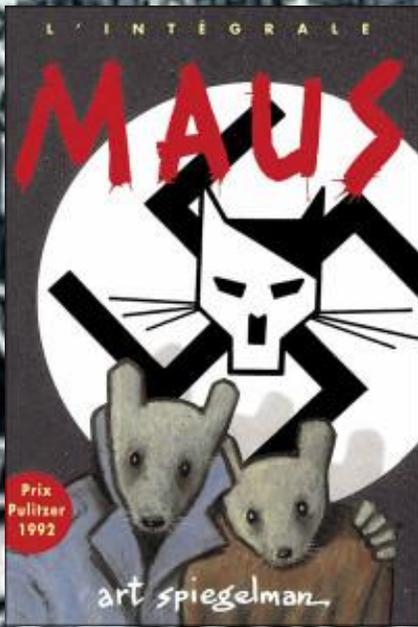
David Rousset, *L'Univers concentrationnaire*, 1947,

PRIMO LEVI

Si c'est un homme



Témoigner après

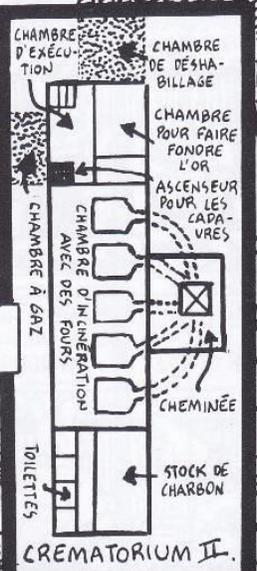


Maus : un témoignage original

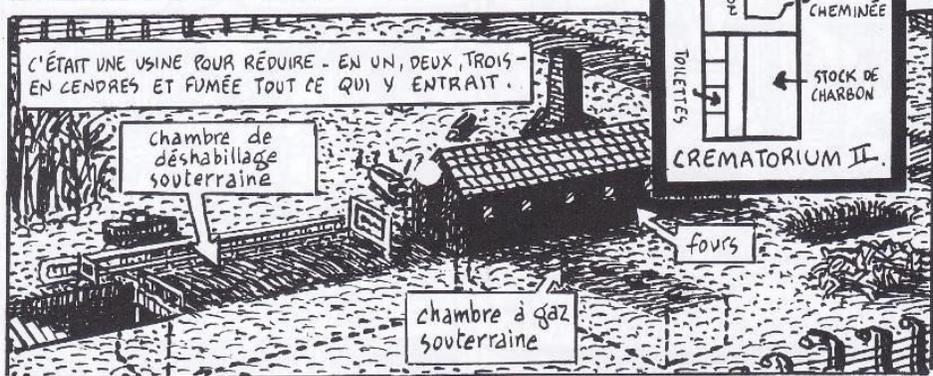
J'AI ÉTÉ DANS UN DES QUATRE CRÉMOS. COMME UN GRAND FOURNIL, C'ÉTAIT...



NOUS, LES ZINGUEURS, ON DEVAIT RETIRER LES TUYAUX ET LES SOUFFLERIES DE LA CHAMBRE À GAZ, AU SOUS-SOL.



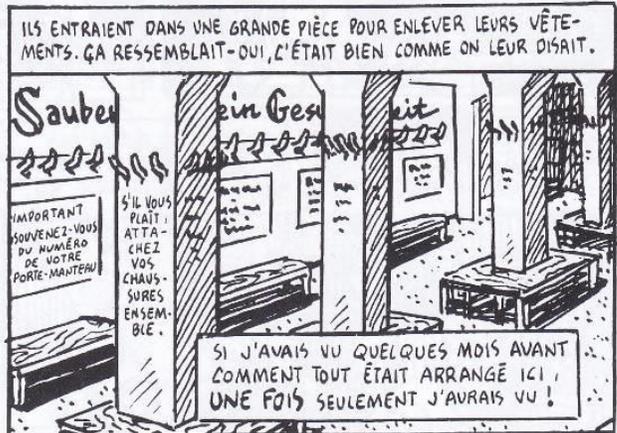
C'ÉTAIT UNE USINE POUR RÉDUIRE - EN UN, DEUX, TROIS - EN CENDRES ET FUMÉE TOUT CE QUI Y ENTRAIT.



DES PRISONNIERS SPÉCIAUX TRAVAILLAIENT ISOLÉS ICI. DU BON PAIN ILS AVAIENT MAIS APRÈS QUELQUES MOIS, ILS FINISSAIENT AUSSI PAR LA CHEMINÉE. L'UN D'EUX M'A TOUT MONTRÉ COMME C'ÉTAIT AVANT.



LES GENS VRAIMENT ILS CROYAIENT QUE C'ÉTAIT POUR LES DOUCHES, C'EST CE QU'ON LEUR DISAIT.



ET TOUS, DANS LA SALLE DES DOUCHES, ILS SE TASSAIENT, ON FERMAIT LA PORTE HERMÉTIQUEMENT, ET ON FAISAIT LE NOIR.



LE TYPE QUI TRAVAILLAIT LÀ-BAS, IL M'A RACONTÉ...

ON SÉPARAIT LES CORPS AVEC DES CROCHETS. DES GRANDS TAS... LES PLUS FORTS AU-DESSUS, LES PLUS VIEUX ET LES BÉBÉS ÉCRASÉS EN-DESSOUS... SOUVENT LES CRÂNES DÉFONCÉS...



LEURS DOIGTS CASSÉS À FORCE D'ESSAYER D'ESCALADER LES MURS... ET DES FOIS LEURS BRAS ÉTAIENT AUSSI LONGS QUE LEUR CORPS, SORTIS DES ARTICULATIONS.



AVEC UN MONTE-CHARGE, ILS MONTAIENT LES CORPS JUSQU'AUX FOURS - BEAUCOUP DE FOURS, ET 2 OU 3 CORPS, DANS CHAQUE FOUR, ILS BRÛLAIENT.



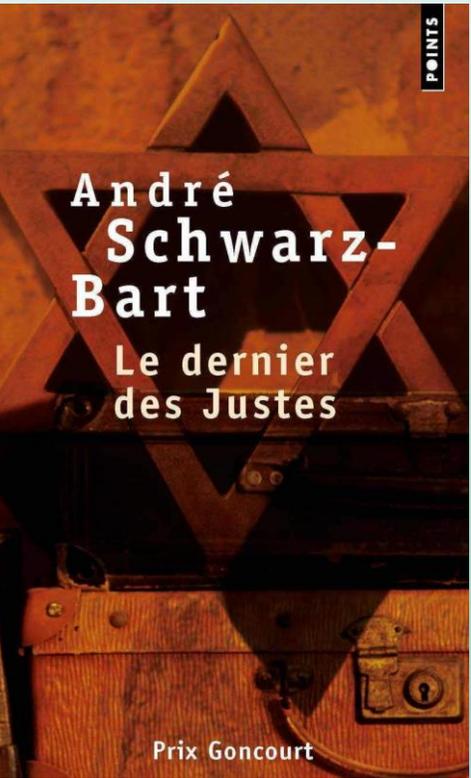
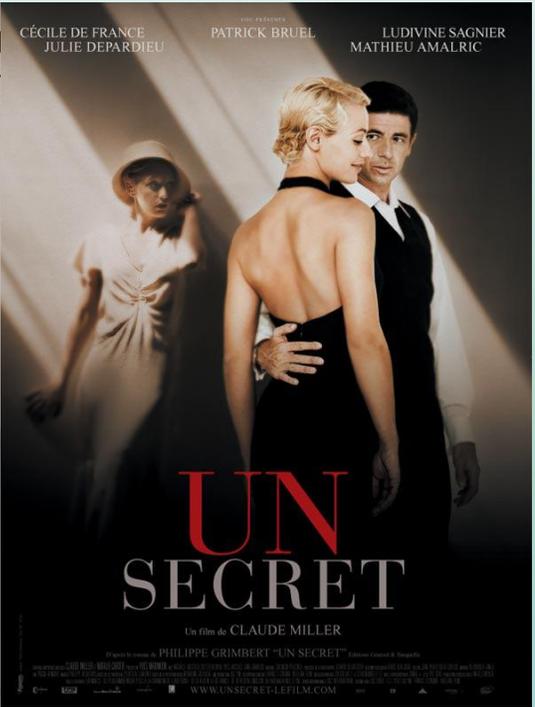
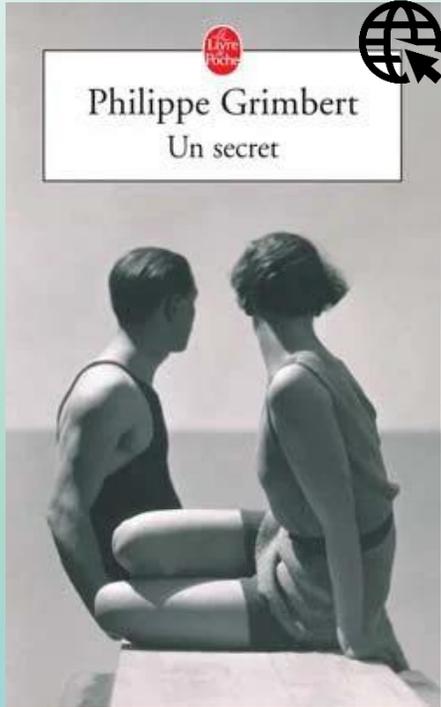
Georges Perec



« La fête de la soupe
 est arrivée. Longue
 douzième
 année à peu
 près, mon
 histoire tient en
 quelques lignes : j'ai perdu
 mon père à quatre ans, ma
 mère à six ; j'ai passé la guerre
 dans diverses pensions de Villard-de-
 Lans. En 1945, la sœur de mon père
 et son mari m'adoptèrent. Cette
 absence d'histoire
 rassurée : sa sécheresse
 objective, son évidence
 apparente, son innocence, me
 protégeaient, mais de quoi me
 protégeaient-elles, sinon
 précisément de mon histoire,
 de mon histoire vécue, de mon
 histoire réelle, de mon histoire
 à moi qui, on peut le supposer,
 n'était ni sèche, ni objective,
 ni apparemment évidente, ni
 évidemment innocente ?
 « Je n'ai pas de souvenirs
 d'enfance : je possédais cette
 affirmation avec assurance,
 avec presque une sorte de défi.
 L'on n'avait pas à m'interposer
 sur cette question.
 Elle n'était pas inscrite
 à mon programme.
 J'en étais donc dispensé :
 une autre histoire, l'histoire
 de la Grande, l'histoire
 avec sa grande hache,
 répondait à ma place. »

WOU LE SOUVENIR D'ENFANCE

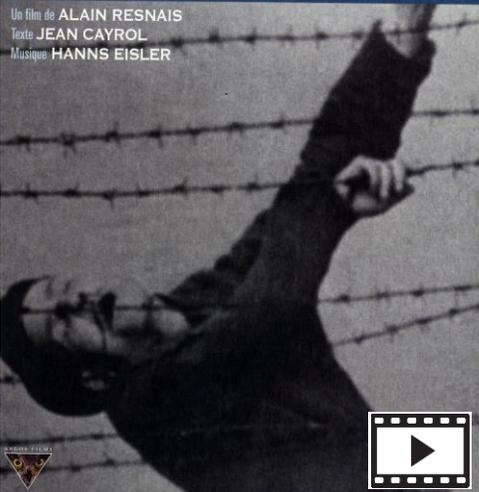
L'imaginaire Gallimard



Le témoignage des descendants

NUIT ET BROUILLARD

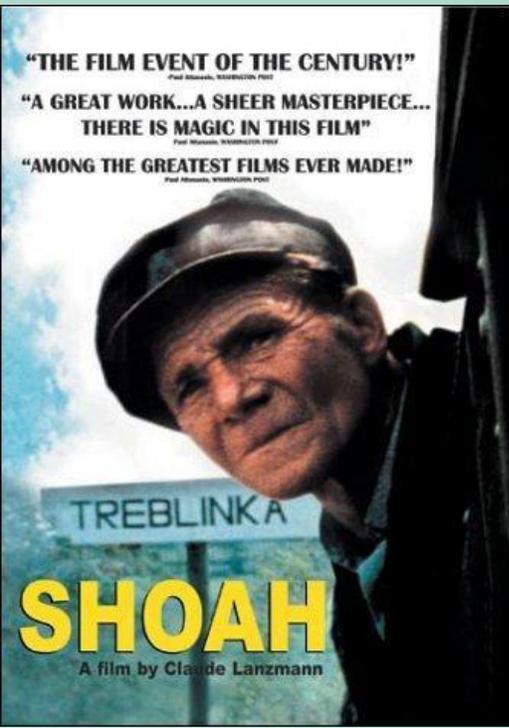
Un film de ALAIN RESNAIS
Texte JEAN CAYROL
Musique HANNS EISLER



Alain RESNAIS :
Nuit et Brouillard (1956)



Censure



Claude LANZMANN :
Shoah (1985)



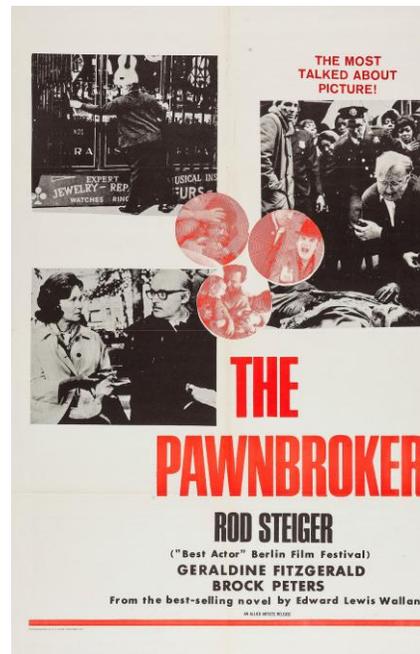
Podcast France inter

Films documentaires sur la Shoah



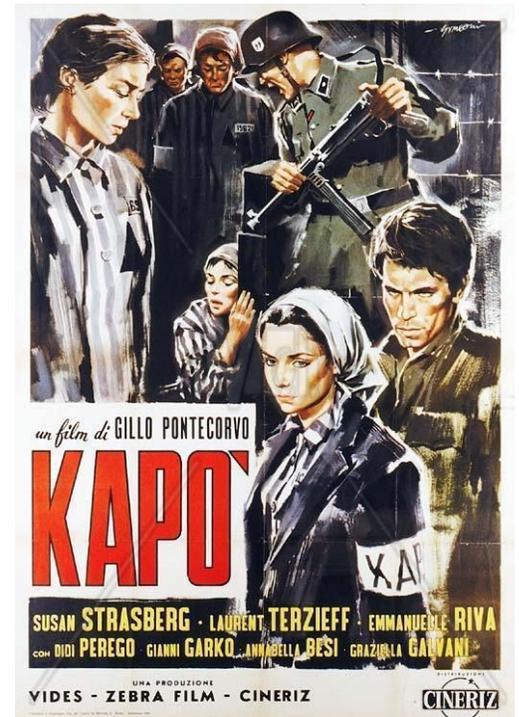
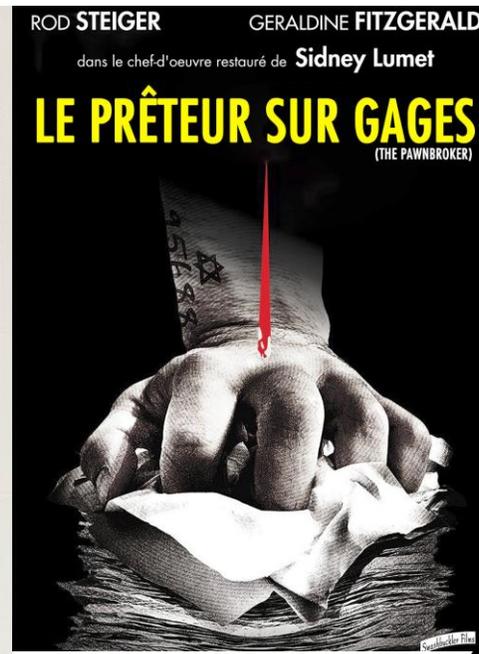
Orson Welles : *Le Criminel* (1946)

L'inspecteur Wilson, de la commission contre les crimes de guerre, décide de relâcher un ancien chef de camp d'extermination nazi, dans l'espoir qu'il le conduira jusqu'à son supérieur, Franz Kindler.



Rod Steiger : *Le Prêteur sur gages* (1965)

le quotidien d'un survivant de la Shoah, qui a perdu toute sa famille en Pologne et qui se retrouve à Harlem où il exerce le métier de prêteur sur gages. L'homme, détruit, refermé sur lui-même, est mort émotionnellement, et sa dureté inhumaine fait des ravages autour de lui, dans sa boutique, avec ses clients, ses proches, qu'il humilie, qu'il repousse, qu'il décourage. Il ne croit plus qu'à l'argent, renvoyé inconsciemment par ses anciens bourreaux au stéréotype de l'usurier juif, mais cette croyance elle-même va voler en éclats sous les coups de boutoir des souvenirs d'Auschwitz, qui, dans sa vie quotidienne, l'assaillent pour un rien



Gillo Pontecorvo : *Kapò* (1960)

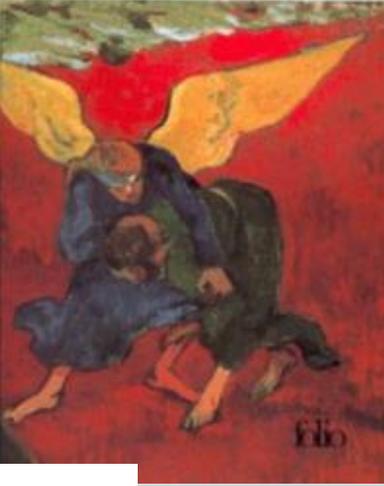
En 1961, lors de la sortie du film en France, Jacques Rivette, dans un article intitulé : "De l'abjection" (*Les Cahiers du cinéma*, n° 120, 1961) inflige une leçon de morale cinématographique au réalisateur italien : "l'homme qui décide, à ce moment, de faire un travelling avant pour recadrer le cadavre en contre-plongée, [...] cet homme n'a droit qu'au plus profond mépris".

Quelques uns des premiers films de fiction représentant la Shoah

Robert Merle
La mort est mon métier



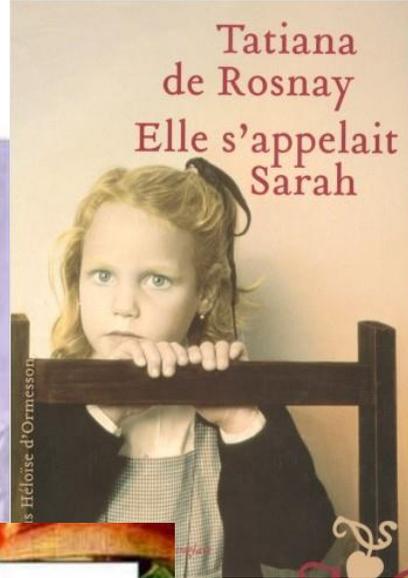
Romain Gary
La danse
de Gengis Cohn



William Styron
Le choix de Sophie



Tatiana
de Rosnay
Elle s'appelait
Sarah



Maria Angels
Anglada
Le Violon
d'Auschwitz



Jonathan Littell
Les Bienveillantes

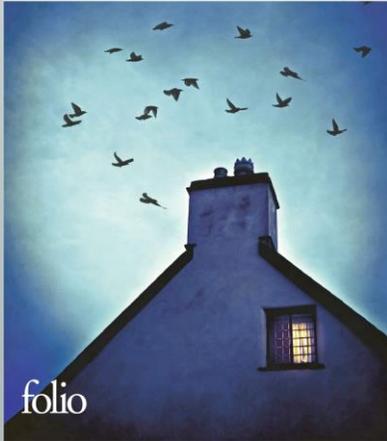
**KEN
FOLLETT**

LE
SIÈCLE
2

L'HIVER
DU
MONDE

ROMAN
ROBERT LAFFONT

Marc Dugain
L'insomnie des étoiles

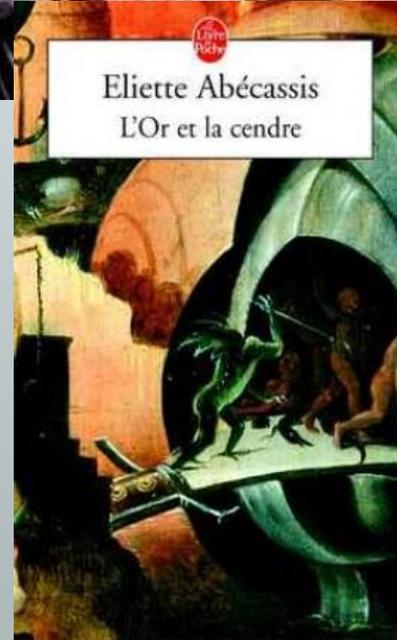


**Élisabeth
Gille**
Un paysage
de cendres

GRAND PRIX DES LECTRICES DE ELLE

Le roman bouleversant
de la fille d'Irène Nérimovsky

Eliette Abécassis
L'Or et la cendre



Bernhard Schlink
Le lecteur



Fred Uhlman
L'ami retrouvé
Introduction d'Arthur Koestler



Exemples de romans évoquant le génocide des juifs



Féminins
pluriels...

Masculin
singulier ?

Je rêve que je vis ?

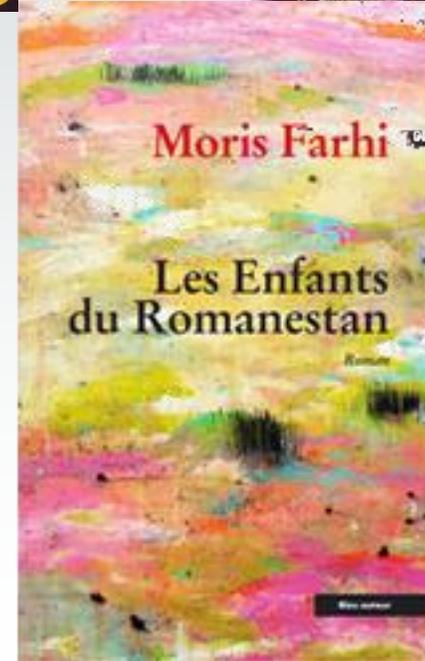
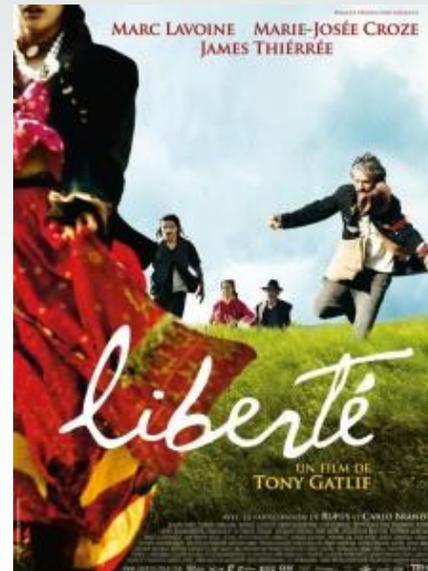
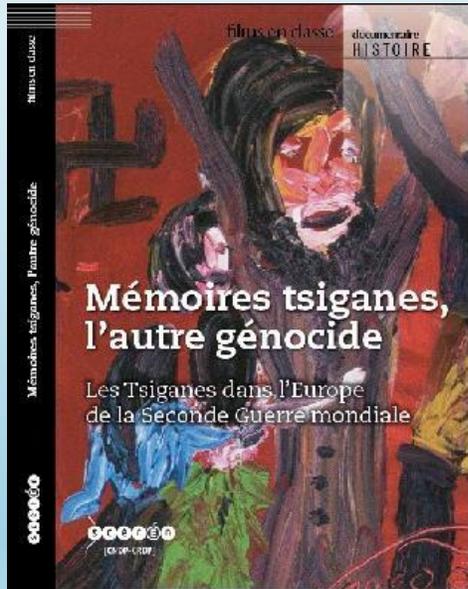
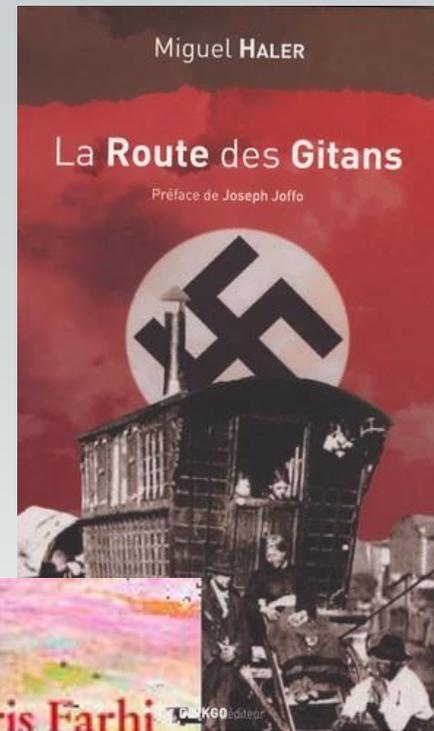
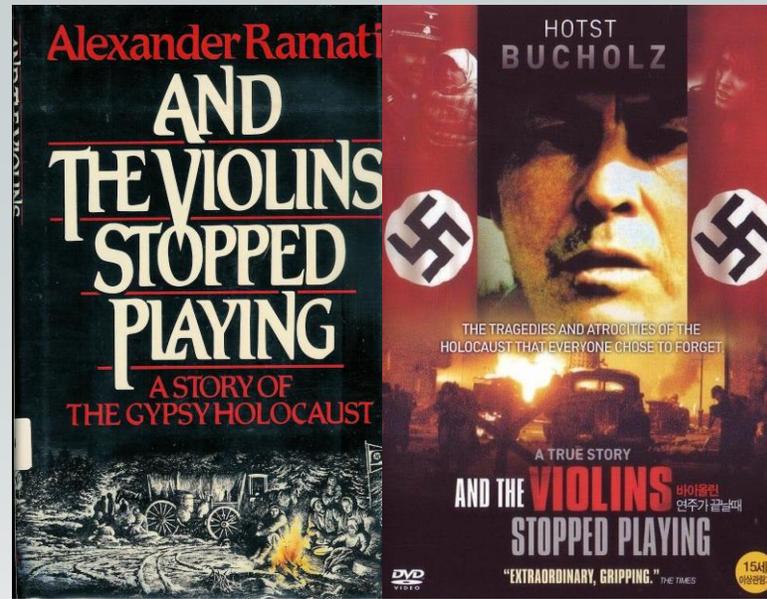
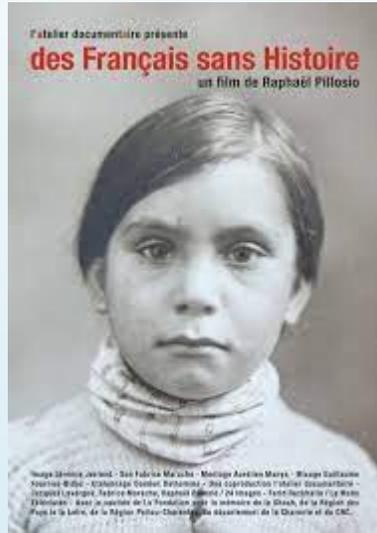
Elsa Berger & Céline Bernat
Texte de Ceija Stojka

16 > 13 €
Mercredi 11
> samedi 14 mars
21 h

LA CAVE PO'
espace d'exposition
71 rue du Tour / 31000 Toulouse
05 61 23 60 00 / cave-poiss.com



Ceija Stojka : un rare témoignage tsigane du Porajmos



Porajmos : le génocide des Tsiganes dans la littérature et à l'écran